



REPUBLIQUE DU CONGO
Unité* Travail* Progrès



Plan d'Action de la SNPRRG (2016- 2023)

Version du 21 Octobre 2017

I. Introduction

Le présent Plan d'action faisant partie intégrante de la Stratégie nationale, constitue et définit un cadre de mise en œuvre pour chaque axe stratégique de la Stratégie nationale. Il indique clairement :

- (a) Les actions stratégiques prioritaires
- (b) Les principales activités prioritaires à mettre en œuvre pour chaque action stratégique
- (c) Les organisations impliquées dans leur mise en œuvre
- (d) La durée (en mois) et la période (en année) indicatives de mise en œuvre
- (e) Le budget indicatif (coût de mise en œuvre en US Dollars).

Le montant total requis pour la mise en œuvre entière de la présente Stratégie étant estimée à :

21 299 000 000 Francs CFA (Vingt et Un Milliards Deux Cent Quatre Vingt Dix neuf Millions FCFA)

II. Les actions stratégiques et les activités prioritaires y afférentes

La réalisation de chaque action stratégique définie pour chaque champ d'intervention de chaque axe stratégique de la présente Stratégie nationale, se fait par la mise en œuvre d'une série ou d'un paquet d'activités.

Ainsi, les principales activités à mettre en œuvre pour les différentes actions stratégiques de chaque axe stratégique de la Stratégie, sont présentées ci-après.

□ **Pour l’Axe stratégique 1 : Promotion de l’effectivité de la gestion des risques de désastres au niveau des Collectivités décentralisées et au niveau local communautaire (populations)**

➤ ***Champ d’intervention 1: Renforcement de la mise en œuvre de la gestion des risques de désastres au niveau des collectivités décentralisées (départements et communes).***

- **Pour l’Action stratégique 1 : Soutien au processus de transfert de capacités et de ressources dans le cadre de la décentralisation.**

Activités prioritaires:

- Définition plus claire et détaillée des mandats, responsabilités et contours des missions des intervenants au niveau décentralisé (autorités et services décentralisés et déconcentrés), au sein des collectivités décentralisées jusqu’au niveau des quartiers et villages ;
- Diagnostic des besoins en termes de capacités technique, matérielles et financières, par rapport à leurs mandats, responsabilités, missions définies, couvrant l’ensemble des composantes de la gestion des risques de désastres (GRD) et en particulier / et en premier par rapport à la préparation et la réponse aux désastres;
- Elaboration d’un plan de renforcement de capacités des différents intervenants au niveau décentralisé, surtout au niveau des collectivités locales décentralisées, accompagné d’un plan de transfert des ressources sur la base des besoins identifiés.
- Soumission du plan de renforcement de capacités et du plan de transfert des ressources aux autorités compétentes centrales pour appréciation, considération et mise en œuvre.
- Appui à la légalisation des mandats, responsabilités et contours des missions des intervenants au niveau décentralisé (autorités et services décentralisés et déconcentrés), au sein des collectivités décentralisées jusqu’au niveau des quartiers et villages, définies de manière plus claire et détaillée.

- **Pour l’Action stratégique 2 : Développement et mise en œuvre d’un mécanisme de travail conjoint et de collaboration basique, simple entre autorités et services déconcentrés, et autorités et services décentralisés, en attendant la décentralisation effective (basé sur les textes déjà existants).**

Activités prioritaires:

- Définition claire et détaillée des modalités de communication, de liaison (verticalement et horizontalement) et de collaboration (i) entre les différents niveaux administratifs au niveau décentralisé (Entre départements, communes, arrondissements, districts, communautés urbaines, communautés rurales, quartiers, et villages) ; (ii) entre les différents intervenants au sein d’un même niveau administratif et au sein de niveaux administratifs différents, au niveau décentralisé (entre autorités et services décentralisés et déconcentrés), au sein des collectivités décentralisées jusqu’au niveau des quartiers et villages.
- Appui à la légalisation des modalités de communication, de liaison (verticalement et horizontalement) et de collaboration des différents niveaux administratifs et des différents intervenants au niveau décentralisé (autorités et services décentralisés et déconcentrés), définies de manière plus claire et détaillée, surtout au niveau au sein des collectivités décentralisées (départements et communes) jusqu’au niveau des quartiers et villages.

- **Pour l'Action stratégique 3 : Mise en place et opérationnalisation au niveau des collectivités décentralisées, en commençant par les plus exposées, de dispositifs de réponse et de préparation aux désastres, clairs et simples, à travers des plans multi-aléas de réponse et de préparation aux désastres (plans de contingence multi-aléas départementaux et communaux)**

Activités prioritaires:

- Elaboration de plans de réponse et de préparation aux désastres appelés « plans de contingence multi-aléas (départementaux et communaux)» par rapport à des risques considérés comme prioritaires, sur la base d'un modèle standard de plan développé par le pays et à utiliser pour tous les niveaux (développé dans l'axe stratégique 4).
- Elaboration de procédures d'opération d'urgence standard (ou fiches réflexe d'opération) pour les réponses d'urgence, à intégrer dans les plans de contingence élaborés.

➤ **Champ d'intervention 2: Renforcement des mécanismes et processus locaux, communautaires clés de gestion des risques de désastres dans toutes les zones à risque prioritaires.**

- **Pour l' Action stratégique 1 : Mise en œuvre de mesures simples de renforcement de la résilience ou la capacité à faire face et à rebondir des communautés en attendant et/ou parallèlement à la mise en place de mesures spécifiques adaptées aux communautés de chaque zone à risque du pays.**

Activités prioritaires:

- Promouvoir et vulgariser des mesures simples et standards, à appliquer à l'échelle individuelle et du ménage, permettant de prévenir et réduire les différents risques existants au sein de la communauté (telles que le lavage des mains).
- Promouvoir et vulgariser des mesures simples et standards, à appliquer à l'échelle individuelle et de ménage, pour se préparer à faire face à des désastres de toute origine (telles que mise à l'abri des papiers administratifs et stockage d'une quantité minimum d'eau potable) et répondre en cas de survenue d'un désastre à la réception de l'alerte (réactions et attitudes à adopter).
- Mettre en place et opérationnaliser des dispositifs simples d'organisation communautaire pour assurer le suivi des aléas (dangers / menaces existants) et donner et recevoir les alertes.
- Mettre en place et opérationnaliser un dispositif d'organisation communautaire permettant l'entraide et l'assistance mutuelle en cas de désastre, et permettant de solliciter des appuis extérieurs.

- **Pour l' Action stratégique 2 : Réalisation et formalisation des exercices d'évaluation et de cartographie locales, à base communautaire, participatives des risques (couvrant : analyse des aléas, analyse de l'exposition, analyse de la vulnérabilité, analyse des capacités, analyse des conséquences potentielles et de leurs causes)**

Activités prioritaires:

- Evaluation au niveau de chaque communauté de la qualité et de la couverture des exercices déjà réalisées si existants : identification des points forts, faiblesses et besoins de renforcement.
- Etablissement d'un rapport compilant points forts, faiblesses et besoins de renforcement identifiés dans les différentes communautés des différentes zones à risques ciblées.
- Développement de méthodologie et outils pour la réalisation des exercices d'évaluation et de cartographie locale participative, à base communautaire des risques (tout en capitalisant les acquis).
- Promotion et vulgarisation des méthodologie et outils développés (formation de formateurs au niveau central)

- Réalisation des exercices d'évaluation et de cartographie locale participative, à base communautaire des risques, au niveau des différentes communautés composant les différentes zones à risques du pays (formation et application au niveau local, communautaire des méthodologie et outils développés).

- **Pour l'Action stratégique 3: Renforcement des mécanismes de suivi des risques et d'alerte précoce locaux, à base communautaire, existants dans les zones à risque ciblées :**

Activités prioritaires:

- Evaluation du mécanisme/ système existant au niveau de chaque communauté, et des capacités existantes: identification des points forts, faiblesses et besoins de renforcement.
- Etablissement d'un plan de renforcement des mécanismes locaux de suivi des risques et d'alerte précoce pour chaque zone ciblée, compilant les besoins de renforcement identifiés dans les différentes communautés qui la composent.
- Mise en œuvre du plan de renforcement des mécanismes locaux de chaque zone ciblée et de leurs capacités (technique et matérielle).

- **Pour l'Action stratégique 4 : Renforcement des mécanismes, actions et capacités de préparation et de réponse locaux, communautaires aux désastres dans les zones à risque ciblées :**

Activités prioritaires:

- Evaluation au niveau de chaque communauté (i)- des mécanismes existants ; (ii)- de la nature et de la qualité des réponses apportées aux niveaux individuel, ménage et communautaire, lors de la survenue de désastre ; (iii)- du niveau, de la nature et de la qualité de la préparation entreprise par les populations aux niveaux individuel, ménage et communautaire, en prévision à la survenue d'un désastre: identification des points forts, faiblesses et besoins de renforcement.
- Etablissement d'un plan de renforcement des mécanismes, interventions/ mesures et capacités de préparation et de réponse aux désastres, aux niveaux individuel, ménage et communautaire, pour chaque zone ciblée, compilant les besoins de renforcement identifiés dans les différentes communautés qui la composent.
- Mise en œuvre du plan de renforcement des mécanismes et capacités (technique et matérielle) locaux de chaque zone ciblée.

- **Pour l'Action stratégique 5: Renforcement des actions et capacités (technique et matérielle) locales, communautaires, de prévention et de réduction des risques, dans les zones à risque ciblées :**

Activités prioritaires:

- Evaluation au niveau de chaque communauté des actions mises en œuvre au niveau communautaire : (i)- de la nature, des types ; (ii) de la couverture et de la qualité des actions / interventions de prévention et de réduction des risques, entreprises à l'échelle individuelle, des ménages et de la communauté: identification des points forts, faiblesses et besoins de renforcement.
- Etablissement d'un plan de renforcement des actions et capacités de prévention et de réduction des risques entreprises, aux niveaux individuel, ménage et communautaire, pour chaque zone ciblée, compilant les besoins de renforcement identifiés dans les différentes communautés qui la composent.
- Mise en œuvre du plan de renforcement des actions / interventions et capacités locales de chaque zone ciblée.
- Développement et mise en œuvre de projets intégrés locaux, à base communautaire, spécifiquement orientés sur un ou plusieurs ou l'ensemble des risques existants, visant à réduire les facteurs sous-jacents de ces risques (aléas, exposition, vulnérabilité et manque de capacité) et à renforcer la résilience.

- **Pour l'Action stratégique 6: Renforcement de l'organisation communautaire pour la coordination des intervenants et interventions de gestion des risques de désastres, dans les zones à risque ciblées (devant inclure et permettre la collaboration avec les autorités locales et traditionnelles, ainsi que la sollicitation de l'appui du niveau supérieur en cas de dépassement des capacités locales communautaires):**

Activités prioritaires:

- Evaluation de ses attributions, structure, organisation, fonctionnement et ressources (matérielles, financières, techniques), au niveau de chaque communauté : identification des points forts, faiblesses et besoins de renforcement.
- Définition et opérationnalisation d'un mécanisme de suivi local, à base communautaire de tous ces mécanismes, interventions et capacités locaux, communautaires de gestion des risques de désastres mis en place.

- **Pour l'Action stratégique 7 : Renforcement des mécanismes supportant la mise en œuvre de ces mécanismes et interventions locaux à base communautaire.**

Activités prioritaires :

- Définition et mise en œuvre de cadre légal requis pour assurer l'effectivité et l'efficacité de ces tous ces mécanismes, interventions et capacités locaux, communautaires de gestion des risques de désastres mis en place.
- Appui à la mobilisation de partenaires techniques et financiers pouvant appuyer financièrement et/ou techniquement les communautés pour la mise en œuvre de ces plans de renforcement élaborés et de ces projets intégrés communautaires développés (tout ou partie).

□ **Pour l'Axe stratégique 2 : Renforcement des capacités institutionnelles (technique et matérielle) à tous les niveaux et du public, pour la gestion des risques de désastres.**

➤ **Champ d'intervention 1: Renforcement des connaissance et compétence générale de tous les acteurs à tous les niveaux, y compris le Renforcement des connaissance et compétence générales de tous les acteurs à tous les niveaux, y compris le public, en matière de gestion des risques de désastres en général, incluant son intégration avec l'adaptation au changement climatique**

- **Pour l'Action stratégique 1 : Développement des connaissances en matière de gestion des risques de désastres et d'adaptation au changement climatique, destinées à être diffusées et vulgarisées à travers le pays, pour la sensibilisation de tous les acteurs à tous les niveaux, et portant surtout sur les risques et le changement climatique auxquels le pays est exposé, les modalités et les bonnes pratiques dans la mise en œuvre de la gestion des risques de désastres (GRD) et de l'adaptation au changement climatique (ACC), et les connaissances et pratiques traditionnelles locales réussies**

Activités prioritaires:

- Conception, développement et publication d'un recueil (document et version électronique) de connaissances sur les concepts et pratiques se rapportant à la GRD et à l'ACC, adaptés au Congo
- Diffusion du recueil (document et version électronique) de connaissances sur les concepts et pratiques se rapportant à la GRD et à l'ACC, adaptés au Congo, publié à toutes les parties prenantes concernées chargées de leur utilisation et de leur vulgarisation
- Inventaire des pratiques de GRD et d'ACC autochtones, traditionnelles locales réussies à vulgariser dans le pays
- Conception, développement et publication d'un recueil (document et version électronique) de connaissances sur les concepts et pratiques se rapportant à la GRD et à l'ACC, adaptés au Congo
- Diffusion du recueil (document et version électronique) de connaissances sur les concepts et pratiques se rapportant à la GRD et à l'ACC, adaptés au Congo, publié à toutes les parties prenantes concernées, concernées chargées de leur utilisation et de leur vulgarisation

- **Pour l'Action stratégique 2 :** Mise en œuvre de campagnes massives et systématiques d'information et de sensibilisation, du public et des parties prenantes, à tous les niveaux, sur la gestion des risques de désastres (GRD) et l'adaptation au changement climatique (ACC) (incluant l'éducation non formelle et les bénéficiaires des actions d'alphabétisation)

Activités prioritaires:

- Développer et réaliser des campagnes soutenues et permanentes de renforcement de l'information, de l'éducation et de la sensibilisation des populations locales dans les zones les plus à risque, à travers divers moyens et événements artistiques, culturels tels que : des scénettes, chansons, danses (etc.) et utilisant les moyens d'échanges traditionnels existants telles que les réunions communautaires.
- Développer et mettre en œuvre des programmes, des projets, des mesures et activités orientés et assurant la promotion de la GRD auprès des enfants et des jeunes non scolarisés, intégrés ou non dans des programmes d'éducation non formelle, et des adultes suivant des cours d'alphabétisation.
- Développer et renforcer l'implication et la contribution concrète des volontaires dans la mise en œuvre de la gestion des risques de désastres dans le pays, à tous les niveaux et surtout au niveau local communautaire.

- **Pour l'Action stratégique 3 :** Intégration complète de la gestion des risques de désastres, et de l'adaptation au changement climatique dans le programme d'enseignement primaire et secondaire

Activités prioritaires:

- Développer des cours et des programmes standards officiels sur la gestion des risques de désastres (GRD) pour l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire
- Concevoir et développer des documents et matériels didactiques destinés à être utilisés pour l'enseignement de la GRD, incluant des manuels pour les enseignants et pour les élèves.
- Produire et vulgariser dans tout le pays les documents et matériels didactiques sur la GRD développés
- Mettre en œuvre un programme de formation des formateurs pour les enseignants dans les écoles primaires et secondaires du pays.

- **Pour l'Action stratégique 4 :** Renforcement des connaissances et compétences générales des acteurs (techniques) concernés ou impliqués dans la gestion des risques de désastres à tous les niveaux, en matière d'analyse diagnostique de situation, d'identification de solutions et de planification.

Activités prioritaires:

- Organisation d'une série d'ateliers de formation de 2 jours pour tous les responsables ministériels en charge ou concernés par la mise en œuvre de la gestion des risques de désastres (GRD), portant sur les concepts et la pratique de la GRD en général.
- Organisation d'une série d'ateliers de formation thématiques de 1 journée pour chaque Ministère sectoriel en relation avec leurs mandats et responsabilités dans la mise en œuvre de la GRD.
- Organisation d'une série d'ateliers de formation thématiques à la carte suivant les besoins et demandes formulés par chaque Ministère sectoriel en relation avec leurs mandats et responsabilités dans la mise en œuvre de la GRD.

- **Pour l'Action stratégique 5 :** Renforcement de l'implication et de la contribution des médias en matière de sensibilisation et d'éducation portant sur la gestion des risques de désastres.

Activités prioritaires:

- Formation (ateliers, formations interne et externe)
- Création d'association et de réseaux internes

- Création de journaux spécifiquement sur le sujet de la gestion des risques de désastres (ou au moins des articles réguliers)

➤ **Champ d'intervention 2: Promotion de la sensibilisation, la mobilisation et l'engagement soutenus des autorités à tous les niveaux en faveur de la gestion des risques de désastres.**

- **Pour l'Action stratégique 1 :** Promotion de l'engagement des hautes autorités du Gouvernement en faveur de la gestion des risques de désastres

Activités prioritaires:

- Développer et mettre en œuvre une stratégie adaptée de plaidoyer pour la prévention et la réduction des risques de désastres (RRD).
- Organisation de séances d'information régulières pour les hauts responsables des Ministères (niveau : Directeur de cabinet et Secrétaire général) portant sur l'importance de la gestion des risques de désastres pour le pays et l'évolution des situations dans le pays.
- Développer et diffuser des bulletins électroniques simples de partage des dernières informations et nouvelles et sujets de préoccupations ayant des liens avec leurs Ministères.

- **Pour l'Action stratégique 2 :** Promotion de l'engagement des Parlementaires en faveur de la gestion des risques de désastres.

Activités prioritaires:

- Développer et mettre en œuvre une stratégie adaptée de plaidoyer pour la prévention et la réduction des risques de désastres (RRD).
- Organisation de séances d'information régulières pour les Parlementaires portant sur l'importance de la gestion des risques de désastres (GRD) pour le pays et l'évolution des situations dans le pays.
- Promouvoir la création d'une commission sur la GRD au sein du Parlement
- Promouvoir la participation des parlementaires à des manifestations internationales et des réseaux internationaux en matière de GRD.
- Développer et diffuser des bulletins électroniques simples de partage des dernières informations et nouvelles et sujets de préoccupations ayant des liens avec leurs Ministères.

- **Pour l'Action stratégique 3 :** Promotion de l'engagement des Maires en faveur de la gestion des risques de désastres

Activités prioritaires:

- Développer et mettre en œuvre une stratégie adaptée de plaidoyer pour la prévention et la réduction des risques de désastres (RRD).
- Organisation de séances d'information régulières pour les hauts responsables collectivités décentralisées, notamment les présidents de conseil, les Préfets et les Maires) portant sur l'importance de la gestion des risques de désastres (GRD) pour le pays et l'évolution des situations dans le pays.
- Promouvoir leur participation (notamment des Maires) à des manifestations internationales et des réseaux internationaux en matière de GRD.
- Développer et diffuser des bulletins électroniques simples de partage des dernières informations et nouvelles et sujets de préoccupations ayant des liens avec leurs Ministères.

➤ **Champ d'intervention 3: Renforcement des capacités technique et matérielle de tous les acteurs concernés pour la mise en œuvre de leurs mandats et responsabilités en matière de gestion des risques de désastres (traité dans les axes stratégiques concernés)**

□ **Pour l'Axe stratégique 3 : Renforcement de la coordination nationale de la gestion des risques de désastres et de ses mécanismes clés**

➤ ***Champ d'intervention 1: Mise en œuvre du cadre stratégique national développé et adopté.***

- **Pour l'Action stratégique 1 : Mise en œuvre des actions prioritaires et mobilisation pour la mise en œuvre de la Stratégie nationale avec son plan d'action adoptée:**

Activités prioritaires:

- Mettre en œuvre cet axe 3 de la stratégie nationale
- Informer, sensibiliser et mobiliser tous les acteurs concernés par sa mise en œuvre
- Elaborer un programme national de gestion des risques de désastres et/ou des programmes spécifiques dédiés à la mise en œuvre du plan d'action de la stratégie nationale
- Assurer la mobilisation des ressources nécessaires pour la mise en œuvre de la stratégie nationale.

- **Pour l'Action stratégique 2: Préparation et facilitation de La légalisation de cette Stratégie nationale et de son plan d'action (conduisant à la promulgation de la loi sur la gestion des risques de désastres)**

Activité prioritaire:

- Mener des actions de sensibilisation et de plaidoyer auprès des décideurs au niveau du pays, incluant les membres du parlement et du Gouvernement concernés, ainsi que les techniciens ministériels et les médias.

➤ ***Champ d'intervention 2 : Mise en œuvre d'un cadre institutionnel adéquat de coordination nationale de la gestion des risques de désastres***

- **Pour l'Action stratégique 1 : Adoption d'un mécanisme de coordination globale nationale de la gestion des risques de désastres, claire et adéquate, incluant un ancrage approprié de l'institution de coordination, couvrant tous les niveaux, et renforçant la participation des autorités et communautés locales, ainsi que le secteur privé**

Activités prioritaires:

- Analyse diagnostique institutionnelle approfondie de la situation au niveau du pays, et proposition de scénarii de mécanisme institutionnel pouvant être mis en place avec les inconvénients et les avantages, ainsi que les modalités de mise en place.
- Choix et adoption d'un modèle de dispositif institutionnel national de coordination couvrant tous les niveaux, suivant une approche participative et itérative, impliquant tous les acteurs concernés.
- Evaluation et amélioration du mécanisme institutionnel mis en place après une certaine période de fonctionnement, toujours suivant une approche participative et itérative, impliquant tous les acteurs concernés.

- **Pour l'Action stratégique 2 :** Opérationnalisation de l'institution chargée de la coordination nationale de la gestion des risques de désastres (bras opérationnel, secrétaire permanent de la structure de coordination regroupant les acteurs) avec une forme, des mandats, une structure organisationnelle interne, et des mécanismes de fonctionnement et de financement appropriés

Activités prioritaires:

- Définition, validation de sa forme, son ancrage, ses mandats et responsabilités, son autorité, son fonctionnement, ses ressources.
- Légalisation
- Développement de ses capacités (Evaluation des capacités, établissement d'un plan ou programme de renforcement des capacités, mise en œuvre du plan de renforcement de capacités)

- **Pour l'Action stratégique 3 :** Opérationnalisation d'une structure de coordination technique nationale de la gestion des risques de désastres regroupant les différents acteurs techniques au niveau central, chargé de la mise en œuvre des actions de gestion des risques de désastres décidées (Comité national ou autre nom : encore à fixer d'un commun accord)

Activités prioritaires:

- Définition de tous les aspects de ses attributions, de son organisation et de son fonctionnement
- Légalisation
- Développement des capacités techniques et matérielles de ses membres.

- **Pour l'Action stratégique 4 :** Opérationnalisation du dispositif de coordination regroupant les différents acteurs, chargé de la mise en œuvre des actions de gestion des risques de désastres au niveau décentralisé (Comités ou autres noms : encore à fixer d'un commun accord), en priorité au niveau des collectivités locales décentralisées (départements et communes)

Activités prioritaires:

- Définition de tous les aspects de ses attributions, de son organisation et de son fonctionnement
- Légalisation
- Développement des capacités techniques et matérielles de ses membres.

- **Pour l'Action stratégique 5 :** Opérationnalisation de la structure de coordination regroupant les représentants de la population et tous les acteurs, chargée de la mise en œuvre de la gestion des risques de désastres au niveau local (Comité ou autre nom : encore à fixer d'un commun accord)

Activités prioritaires:

- Définition de tous les aspects de son organisation et de son fonctionnement
- Légalisation
- Développement des capacités techniques et matérielles des membres.

Champ d'intervention 3 : Mise en œuvre d'un cadre légal adéquat et efficace, assurant la mise en œuvre effective du cadre institutionnel de coordination nationale de la gestion des risques de désastres adopté

- Pour l'Action stratégique 1 : Légalisation de la Stratégie nationale adoptée et de ses dispositions
<i>Activités prioritaires:</i>
<ul style="list-style-type: none"> ○ Inventaire/ évaluation des besoins en termes de textes ○ Développement des textes (avant-projet de texte) ○ Facilitation de son adoption (Conseil des Ministres et Parlement)
- Pour l'Action stratégique 2 : Légalisation du montage institutionnel adopté et de tous ses aspects
<i>Activités prioritaires:</i>
<ul style="list-style-type: none"> ○ Inventaire/ évaluation des besoins en termes de textes ○ Développement des textes (avant-projet de texte) ○ Facilitation de son adoption (Conseil des Ministres et Parlement)
- Pour l'Action stratégique 3 : Révision et clarification des textes existants relatifs aux relations et modalités de liaison entre le niveau central et le niveau décentralisé
<i>Activités prioritaires:</i>
<ul style="list-style-type: none"> ○ Inventaire/ évaluation des besoins en termes de textes ○ Elaboration des textes (avant-projet de texte) ○ Facilitation de son adoption (Conseil des Ministres et Parlement)
- Pour l'Action stratégique 4 : Révision et clarification des textes existants relatifs aux mandats et organisations des Ministères et institutions concernés, en matière de gestion des risques de désastres au niveau central
<i>Activités prioritaires:</i>
<ul style="list-style-type: none"> ○ Inventaire/ évaluation des besoins en termes de textes ○ Elaboration des textes (avant-projet de texte) ○ Facilitation de son adoption (Conseil des Ministres et Parlement)
- Pour l'Action stratégique 5 : Révision et clarification des textes existants relatifs aux mécanismes et mandats en matière de gestion des risques de désastres dans le cadre de la décentralisation, notamment au niveau des collectivités décentralisées et au niveau local
<i>Activités prioritaires:</i>
<ul style="list-style-type: none"> ○ Inventaire/ évaluation des besoins en termes de textes ○ Elaboration des textes (avant-projet de texte) ○ Facilitation de son adoption (Conseil des Ministres et Parlement)
- Pour l'Action stratégique 6 : Révision et clarification des textes existants relatifs aux relations, mécanismes et modalités de collaboration et de communication en matière de gestion des risques de désastres au niveau décentralisé, entre subdivisions administratives ; entre autorités et services déconcentrés, et autorités et services décentralisés au niveau des collectivités décentralisées ; entre autorités locales et populations au niveau local

Activités prioritaires:

- Inventaire/ évaluation des besoins en termes de textes
- Elaboration des textes (avant-projet de texte)
- Facilitation de son adoption (Conseil des Ministres et Parlement)

➤ ***Champ d'intervention 4 : Renforcement de l'effectivité et de la pérennité du financement de la gestion des risques de désastres dans le pays, aux différents niveaux et pour les différentes catégories d'acteurs.***

- **Pour l'Action stratégique 1 :** Mise en place d'un Fonds national de contingence multi-aléas sécurisé, pour faire face efficacement dans les meilleurs délais à d'éventuels désastres, de toute origine (compte tenu de la situation actuelle).

Activités prioritaires:

- Evaluation des besoins et élaboration de proposition (en termes de montant, d'ancrage du fonds et de modalités de gestion et de contrôle, modalités d'organisation, de fonctionnement et de mobilisation du fonds)
- Adoption de la proposition de montant, d'ancrage du fonds et de modalités de gestion et de contrôle, modalités d'organisation, de fonctionnement et de mobilisation du fonds
- Mise en place légale
- Opérationnalisation

- **Pour l'Action stratégique 2 :** Evaluation des besoins de renforcement global des mécanismes de financement et des capacités financières pour la gestion des risques de désastres dans le pays dans son ensemble et pour chaque niveau d'intervention

Activités prioritaires:

- Diagnostic de la situation et identification des besoins de renforcement global des capacités financières pour le pays et pour chaque niveau d'intervention.
- Elaboration d'un plan et d'un programme de renforcement des capacités financières (incluant le niveau d'allocation et le mécanisme de financement) pour l'ensemble du pays, et pour chaque niveau d'intervention.

- **Pour l'Action stratégique 3 :** Information des autorités et techniciens Congolais sur les types de mécanismes de financement appliqués dans le monde, et pouvant être adoptés et leur intérêt et efficacité, incluant des mesures pouvant contribuer à améliorer la protection financière de l'Etat et des populations (telles que des mesures de transfert de risques).

Activités prioritaires:

- Réalisation d'ateliers et de réunions de présentation et de discussion sur les mécanismes de financement de la gestion des risques de désastres existant: options disponibles, expériences dans le monde.
- Réalisation d'ateliers de partage d'expérience entre les autorités, techniciens congolais et des responsables d'initiatives de transfert de risques dans le monde (telles que : l'assurance paramétrique avec la mutuelle panafricaine de gestion des risques de l'ARC ou African Risk Capacity)

- **Pour l'Action stratégique 4 :Renforcement du mécanisme de financement de la gestion des risques de désastres dans le pays dans son ensemble et pour chaque niveau d'intervention..**

Activités prioritaires:

- Identification et proposition de modèles adaptés (se basant sur des modèles nationaux ou internationaux pertinents);
- Adoption des modèles à mettre en œuvre ou à tester et des plans d'action pour la mise en place et/ou le test des modèles adoptés ;
- Promotion des modèles de financement auprès des acteurs concernés.

- **Pour l'Action stratégique 5 :Développement et mise en place d'un mécanisme de financement et d'une allocation financière adéquats et pérennes, sécurisés, pour l'institution chargée de la coordination nationale de la gestion des risques de désastres (le bras opérationnel, le secrétariat permanent)**

Activités prioritaires:

- Identifier les besoins spécifiques en termes de niveau d'allocation financière et de mécanisme de financement, adaptés / requis par les mandats, responsabilités de l'institution ainsi que par son organisation et son fonctionnement.
- Elaboration d'un plan pour la prise en charge des besoins identifiés pour assurer une capacité financière adéquate pour l'institution
- Légalisation des mesures définies dans le plan de prise en charge des besoins pour la dotation en ressources financières adéquates de l'institution de coordination
- Appui à la mise en œuvre du plan de prise en charge des besoins, légalisé, incluant la mobilisation des ressources de l'Etat.

- **Pour l'Action stratégique 6 : Mise en place d'un mécanisme de financement et d'une allocation financière adéquats et pérennes, sécurisés, pour les Ministères clés, chargés de présider les principaux secteurs d'intervention (leader sectoriel).**

Activités prioritaires:

- Identifier les besoins spécifiques en termes de niveau d'allocation financière et de mécanisme de financement, adaptés / requis par les mandats, responsabilités de chaque Ministère clé ainsi que par son organisation et son fonctionnement.
- Elaboration et adoption d'un plan pour la prise en charge des besoins identifiés pour assurer une capacité financière adéquate pour chaque Ministère clé
- Légalisation des mesures définies dans le plan de prise en charge des besoins pour la dotation en ressources financières adéquates de chaque Ministère clé
- Appui à la mise en œuvre du plan de prise en charge des besoins, légalisé, incluant la mobilisation des ressources de l'Etat.

- **Pour l'Action stratégique 7 :Mise en place d'un mécanisme de financement et d'une allocation financière adéquats et pérennes, pour les structures de coordination et les acteurs au niveau décentralisé**

Activités prioritaires:

- Identifier les besoins en termes de niveau d'allocation financière et de mécanisme de financement, adaptés / requis par les mandats, responsabilités des **structures de coordination et les acteurs au niveau décentralisé.**
- Elaboration d'un plan pour la prise en charge des besoins identifiés pour assurer une capacité financière adéquate des **structures de coordination et les acteurs au niveau décentralisé**
- Légalisation des mesures définies dans le plan de prise en charge des besoins pour la dotation en ressources financières adéquates de ces structures et acteurs au niveau décentralisé
- Appui à la mise en œuvre du plan de prise en charge des besoins, légalisé, incluant la mobilisation des ressources de l'Etat.

- **Pour l'Action stratégique 8: Promotion de la mobilisation des partenaires financiers du pays pour contribuer au financement effectif de la GRD dans le pays, à tous les niveaux.**

Activités prioritaires:

- Inventaire des partenaires et des possibilités et mécanismes de financement existants
- Echange et partage sur les cibles, les besoins et les modalités de mobilisation
- Soumission de sollicitation de soutien financier

- **Pour l'Action stratégique 9: Promotion de la mobilisation et de l'utilisation optimales des fonds Gouvernementaux existants, destinés ou contribuant au financement de tout ou d'une partie des composantes de la gestion des risques de désastres**

Activités prioritaires:

- Inventaire des mécanismes de financement existants
- Echange et partage sur les cibles, les besoins et les modalités de mobilisation
- Soumission de sollicitation de mobilisation de fonds

- **Pour l'Action stratégique 10: Intégration complète de la prévention et de la réduction des risques, dans la planification budgétaire de tous les institutions et Ministères clés impliqués dans la mise en œuvre de la gestion des risques de désastres, avec des lignes budgétaires claires, sécurisées**

Activités prioritaires:

- Appui technique pour l'identification et la budgétisation des besoins en termes d'interventions à assurer relatifs aux mandats de chaque institution, Ministère concerné(e).
- Appui technique pour la planification des activités de gestion des risques de désastres des institutions et Ministères concernés et de leur planification financière.
- Appui technique pour le contrôle de la qualité de l'intégration dans les budgets.

- **Pour l'Action stratégique 11 : Promotion et optimisation de la mobilisation et de l'utilisation des ressources et appuis financiers de la part du secteur privé, à tous les niveaux.**

Activités prioritaires:

- Développer et mettre en œuvre une stratégie adaptée de plaidoyer, auprès du secteur privé, assurant la promotion de la redevabilité et impliquant un engagement plus effectif.
- Inventaire des membres du secteur privé et de leurs possibilités et mécanismes de financement ou de collaboration financière.
- Echange et partage sur les cibles, les besoins et les modalités de mobilisation
- Soumission de sollicitation de soutien financier ponctuel
- Etablissement de protocole d'accord ou de convention de partenariat financier
- Développement de projet conjoint orienté vers la gestion des risques de désastres, notamment par rapport aux risques générés par les industries et entreprises membres du secteur privé.
- Promotion de la mise en place d'un fonds pour la promotion de la prévention et de la réduction des risques de désastres (RRD) au niveau des départements d'implantation.

□ **Pour l'Axe stratégique 4 : Optimisation de l'état de préparation et renforcement de la capacité de réponse aux désastres à tous les niveaux**

➤ **Champ d'intervention 1 : Renforcement du niveau et du dispositif de préparation aux désastres, et de réponse d'urgence et de relèvement précoce suite aux désastres**

- **Pour l'Action stratégique 1 : Définition et mise en œuvre de la configuration adoptée par et au sein du mécanisme institutionnel de coordination de la gestion des risques de désastres durant la mise en œuvre des phases de réponse d'urgence et de relèvement précoce, post-désastres :**

Activités prioritaires:

- Définition et mise en place du mode de fonctionnement et d'organisation des différents forums ou plateforme techniques du mécanisme institutionnel aux différents niveaux (ou comités : nom encore à définir d'un commun accord) pour la mise en œuvre de la phase de réponse d'urgence
- Définition et mise en place du mode de fonctionnement et d'organisation interne des différentes institutions membres de la plateforme ou forums (ou comités : nom encore à définir d'un commun accord) pour la mise en œuvre de la phase de réponse d'urgence
- Définition de l'organisation de la mobilisation des ressources de l'Etat : révision et mise à jour du Plan ORSEC.

- **Pour l'Action stratégique 2: Etablissement du système de déclaration de « situation ou état de désastre ou de catastrophe» au niveau du pays, couvrant tous les niveaux.**

Activités prioritaires:

- Etablissement d'une classification des désastres
- Définition du mécanisme de déclaration de « situation ou état de catastrophe ou de désastre» au niveau du pays, couvrant tous les niveaux.
- Institutionnalisation (formalisation)

- **Pour l'Action stratégique 3 : Planification adéquate des réponses d'urgence et de relèvement précoce, à apporter en cas de désastres, de toute origine et de toute nature, et de la préparation y afférente, à tous les niveaux**

Activités prioritaires:

- Elaboration d'un modèle de plan de réponse et de préparation aux désastres appelé « plan de contingence multi-aléas » standard à utiliser dans le pays pour les différents niveaux (plans de contingence national, départemental, communal et local)
- Développement des capacités des acteurs à tous les niveaux pour la planification de la réponse et de la préparation aux désastres appelée planification de contingence (diffusion et formation)
- Elaboration de plan de réponse et de préparation aux désastres appelé « plan de contingence multi-aléas » par rapport à des risques considérés comme prioritaires, à tous les niveaux (plans de contingence national, départemental et communal)
- Elaboration de plan de préparation et de réponse au niveau local, communautaire (en partie déjà abordé dans l'axe 1)
- Elaboration de procédures d'opération d'urgence standard (ou fiche réflexe d'opération) pour les réponses d'urgence à tous les niveaux, à intégrer dans les plans de contingence élaborés.
- Développement, en cas de besoin et selon les circonstances, de plan de contingence pour chaque risque inattendu ou non prévu initialement dans les plans de contingence « multi-aléas » déjà élaborés.

- **Pour l'Action stratégique 4 :** Planification adéquate de la préparation des acteurs (institutions et individuelles) impliqués dans la mise en œuvre des réponses post-désastres, en particulier des réponses d'urgence et de relèvement précoce

Activités prioritaires:

- Elaboration de plans institutionnels de réponse et de préparation, en vue de la mise en œuvre des plans sectoriels définis et inclus dans les plans de contingence, pour chaque Ministère et institution impliqués au niveau central.
- Elaboration de plans institutionnels de réponse et de préparation, en vue de la mise en œuvre des plans sectoriels définis et inclus dans les plans de contingence, pour chaque autorité et service technique impliqués au niveau décentralisé (autorités et services déconcentrés et décentralisés).

- **Pour l'Action stratégique 5 :** Renforcement du mécanisme d'évaluation des besoins en vue des réponses d'urgence post-désastres

Activités prioritaires:

- Développer des outils et méthodologies : fiches d'évaluation d'urgence multi-aléas standards et modalités de traitement
- Définir et mettre en place des dispositifs pour la collecte et le traitement des fiches remplies
- Tester et renforcer les capacités à tous les niveaux pour leur utilisation
- Prépositionnement de ces outils d'évaluation au niveau local
- Evaluation et révision régulières de ces fiches et méthodologies après chaque désastre.

- **Pour l'Action stratégique 6 :** Réalisation de tests et mises à jour réguliers des mécanismes de réponse d'urgence définis dans les plans de contingence développés, à tous les niveaux

Activités prioritaires:

- Exercices de simulation (ou d'entraînement) à échelle réduite en salle ou sur terrain
- Evaluation conjointe par les parties prenantes des résultats des exercices
- Amélioration et révision des plans élaborés suivants les résultats des tests effectués.

➤ **Champ d'intervention 2 : Renforcement du mécanisme de mise en œuvre du relèvement post-urgence**

- **Pour l'Action stratégique 1 :** Définition et mise en œuvre de la configuration adoptée par et au sein du mécanisme institutionnel de coordination de la gestion des risques de désastres, pour la mise en œuvre de la phase de relèvement

Activités prioritaires:

- Définition et mise en place du mode de fonctionnement et d'organisation des différents forums ou plateforme techniques du mécanisme aux différents niveaux (ou comités : nom encore à définir d'un commun accord), pour la mise en œuvre de la phase de relèvement post-désastre.
- Définition et mise en place du mode de fonctionnement et d'organisation interne des différentes institutions membres de la plateforme ou forums (ou comités : nom encore à définir d'un commun accord) pour la mise en œuvre de la phase de relèvement post-désastre.

- **Pour l'Action stratégique 2 :** Renforcement du mécanisme d'évaluation des besoins en vue des réponses post-urgence de relèvement :

Activités prioritaires:

- Développer des outils et méthodologies : fiches d'évaluation sectorielles standards (pour le relèvement)
- Définir et mettre en place des dispositifs pour la collecte et le traitement des fiches remplies
- Tester et renforcer les capacités à tous les niveaux pour leur utilisation
- Evaluation et révision régulières de ces fiches et méthodologies après chaque désastre.

- **Pour l'Action stratégique 3 : Planification des interventions de relèvement à réaliser :**

Activités prioritaires:

- Elaboration d'un modèle de plan de relèvement
- Développement des capacités des acteurs à tous les niveaux pour la planification du relèvement (diffusion et formation)
- Elaboration de plan de relèvement quelques semaines après la survenue de désastres, à tous les niveaux, selon les situations (national, départemental, communal et local)

- **Pour l'Action stratégique 4 : Réalisation de tests et mises à jour réguliers des mécanismes de mise en œuvre du relèvement, à tous les niveaux :**

Activités prioritaires:

- Exercices de simulation (ou d'entraînement) à échelle réduite en salle ou sur terrain
- Evaluation conjointe par les parties prenantes des résultats des exercices
- Amélioration et révision des plans élaborés suivants les résultats des tests effectués.

➤ **Champ d'intervention 3 : Renforcement des capacités organisationnelle, technique et matérielle des acteurs clés impliqués dans la mise en œuvre des réponses d'urgence, à tous les niveaux.**

- **Pour l'Action stratégique 1 : Renforcement des capacités techniques et matérielles des Ministères et institutions Gouvernementales impliqués dans la mise en œuvre des réponses d'urgence, au niveau central, en commençant par les acteurs prioritaires :**

Activités prioritaires:

- Mise en œuvre d'action de renforcement de compétences standards, basiques dans les domaines d'intervention de quelques institutions clés (sans besoin d'évaluation approfondi) pour leur permettre d'être plus opérationnels et plus performants très rapidement.
- Dotation en équipements et matériels standards (sans besoin d'évaluation approfondie) pour les réponses d'urgence, de certains Ministères, pour leur permettre d'être plus opérationnels et plus performants très rapidement, notamment : *Ministère des affaires sociales, de l'action humanitaire et de la solidarité, Ministère de l'intérieur, de la décentralisation et du développement local, Ministère de la santé et de la population, Ministère de l'énergie et de l'hydraulique, Ministère de l'équipement et de l'entretien routier, Ministère de l'économie forestière, du développement durable et de l'environnement, Ministère des hydrocarbures, Ministère de la construction, de l'urbanisme, de la ville et du cadre de vie, Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, Ministère de l'aménagement du territoire et des grands travaux, Ministère de l'enseignement primaire et secondaire et de l'alphabétisation, Ministère des postes et télécommunications, Ministère des mines et de la géologie.*
- Réalisation d'une analyse diagnostique plus approfondie des capacités organisationnelle, technique et matérielle des acteurs (institutions) clés par rapport à leurs mandats et responsabilités: organigramme, fonctionnement et organisation internes, relations avec l'extérieur, matériels et équipements, ressources humaines (nombre, qualification).
- Elaboration de Plans de renforcement de capacités pour chaque institution avec la description détaillées des actions à réaliser et proposition d'échéancier.

- Appui à la mise en œuvre des Plans de renforcement définis : mise en place d'une organisation et d'un mode de fonctionnement interne plus adapté (si nécessaire), acquisition des équipements et des matériels, financement de formations spécialisées.

- **Pour l'Action stratégique 2 : Renforcement des capacités techniques et matérielles des autorités et services concernés (déconcentrés et décentralisés) impliqués dans la mise en œuvre des réponses d'urgence, au niveau décentralisé (Département et commune et les autres subdivisions administratives), en commençant par les acteurs prioritaires :**

Activités prioritaires:

- Mise en œuvre d'action de renforcement de compétences standards, basiques dans les domaines d'intervention de certains acteurs clés (sans besoin d'évaluation approfondi) pour leur permettre d'être plus opérationnels et plus performants très rapidement.
- Dotation en équipements et matériels standards (sans besoin d'évaluation approfondie) pour les réponses d'urgences des autorités et services décentralisés et déconcentrés, pour leur permettre d'être plus opérationnels et plus performants très rapidement.
- Réalisation d'une analyse diagnostique plus approfondie des capacités organisationnelle, technique et matérielle des acteurs clés par rapport à leurs mandats et responsabilités: organigramme, fonctionnement et organisation internes, relations avec l'extérieur, matériels et équipements, ressources humaines (nombre, qualification).
- Elaboration de Plans de renforcement de capacités pour chaque acteur avec la description détaillée des actions à réaliser et proposition d'échéancier.
- Appui à la mise en œuvre des Plans de renforcement définis : mise en place d'une organisation et d'un mode de fonctionnement interne plus adapté (si nécessaire), acquisition des équipements et des matériels, assistance technique et transfert de compétence par une expertise externe, financement de formations ou stages spécialisés.

□ **Pour l'Axe stratégique 5 : Renforcement de l'évaluation et du suivi des risques, et des systèmes d'alerte précoce et d'informations sur les risques, au niveau national**

➤ ***Champ d'intervention 1 : Mise en œuvre et institutionnalisation d'une évaluation et d'un suivi systématiques adéquats des risques :***

- **Pour l'Action stratégique 1 : Réalisation d'une évaluation compétente des risques au niveau national jusqu'au niveau local, couvrant les principaux aléas clés considérés comme prioritaires :**

Activités prioritaires:

- Réalisation d'une évaluation technique/ scientifique (probabiliste) complète des risques prioritaires et de leur cartographie (atlas des risques) jusqu'à l'échelle locale si possible.
- Réalisation d'un transfert de capacités durant la réalisation de cette évaluation et cartographie complètes des risques de désastres à l'institution indiquée
- Mise en place d'un système adéquat pour réaliser la mise à jour de l'évaluation et de la cartographie des risques effectuée au sein de l'institution indiquée
- Mise en place d'un système pour étendre l'évaluation et la cartographie complète des risques à d'autres aléas non couverts initialement.
- Réalisation d'évaluations et de cartographies participatives des risques au niveau local communautaires (déjà abordé dans l'axe 1)
- Réalisation d'une évaluation technique/ scientifique (probabiliste) complète des risques et de leur cartographie (atlas des risques) jusqu'à l'échelle locale si possible, pour les aléas non couverts initialement.

- **Pour l'Action stratégique 2 : Développement ou renforcement des mécanismes nationaux d'évaluation des risques liés aux principaux aléas menaçant le pays, à tous les niveaux (central et décentralisé):**

Activités prioritaires:

- Inventaire et diagnostic des mécanismes existants et identification des besoins de renforcement
- Inventaire des risques ne faisant pas l'objet de mécanismes d'évaluation et identification des besoins pour leur développement
- Etablissement d'un plan de renforcement ou de développement des mécanismes d'évaluation des risques couvrant les aléas principaux menaçant le pays.
- Mise en œuvre du plan de renforcement ou de développement des mécanismes d'évaluation des risques couvrant les aléas principaux menaçant le pays.

- **Pour l'Action stratégique 3 : Développement ou renforcement des capacités des institutions en charge de ces mécanismes d'évaluation des risques, à tous les niveaux :**

Activités prioritaires:

- Réalisation d'une analyse diagnostique des capacités organisationnelle, technique et matérielle des institutions en charge de ces mécanismes et de la réalisation de l'évaluation des risques, par rapport à leurs mandats et responsabilités: fonctionnement et organisation internes, matériels et équipements, ressources humaines (nombre, qualification).
- Elaboration de Plans de renforcement de capacités pour chaque institution avec la description détaillée des actions à réaliser et proposition d'échéancier.
- Appui à la mise en œuvre des Plans de renforcement définis : mise en place d'une organisation et d'un mode de fonctionnement interne plus adapté (si nécessaire), acquisition des équipements et des matériels, assistance technique et transfert de compétence par une expertise externe, financement de formations ou stages spécialisés.

- **Pour l'Action stratégique 4 : Appui à la formalisation et à la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre de ces mécanismes d'évaluation des risques, à tous les niveaux :**

Activités prioritaires:

- Soutien et facilitation de la légalisation de ces mécanismes et des renforcements institutionnels requis
- Appui et facilitation de la mobilisation des ressources humaines, techniques et financières de l'Etat et des partenaires techniques et financiers.

- **Pour l'Action stratégique 5 : Développement ou renforcement des mécanismes nationaux de suivi ou de surveillance des risques liés aux principaux aléas menaçant le pays, à tous les niveaux (central et décentralisé):**

Activités prioritaires:

- Inventaire et diagnostic des mécanismes existants et identification des besoins de renforcement
- Inventaire des risques ne faisant pas l'objet de mécanismes de suivi ou de surveillance, et identification des besoins pour leur développement
- Etablissement d'un plan de renforcement ou de développement des mécanismes de suivi ou de surveillance des risques couvrant les aléas principaux menaçant le pays.
- Mise en œuvre du plan de renforcement ou de développement des mécanismes de suivi ou de surveillance des risques couvrant les aléas principaux menaçant le pays.

- **Pour l'Action stratégique 6 : Développement ou renforcement des capacités des institutions en charge de ces mécanismes de suivi ou de surveillance de risques :**

Activités prioritaires:

- Réalisation d'une analyse diagnostique des capacités organisationnelle, technique et matérielle des institutions en charge de ces mécanismes et de la réalisation du suivi ou de la surveillance des risques, par rapport à leurs mandats et responsabilités: fonctionnement et organisation internes, matériels et équipements, ressources humaines (nombre, qualification).
- Elaboration de Plans de renforcement de capacités pour chaque institution avec la description détaillée des actions à réaliser et proposition d'échéancier.
- Appui à la mise en œuvre des Plans de renforcement définis : mise en place d'une organisation et d'un mode de fonctionnement interne plus adapté (si nécessaire), acquisition des équipements et des matériels, assistance technique et transfert de compétence par une expertise externe, financement de formations ou stages spécialisés.

- **Pour l'Action stratégique 7 : Appui à la formalisation et à la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre de ces mécanismes de suivi ou de surveillance des risques :**

Activités prioritaires:

- Soutien et facilitation de la légalisation de ces mécanismes et des renforcements institutionnels requis
- Appui et facilitation de la mobilisation des ressources humaines, techniques et financières de l'Etat et des partenaires techniques et financiers.

- **Pour l'Action stratégique 8 : Développement ou renforcement des mécanismes d'évaluation et de suivi des risques participatifs au niveau local, à base communautaire. (en partie déjà abordé dans l'axe1)**

Activités prioritaires:

- Inventaire, documentation, diffusion et vulgarisation des connaissances locales, traditionnelles, autochtones reconnues et efficaces, d'évaluation et de suivi des risques.

➤ **Champ d'intervention 2: Opérationnalisation d'un système national d'alerte précoce multi-aléas, efficace, coordonnant les différents systèmes d'alerte mis en place par rapport à des aléas spécifiques**

- **Pour l'Action stratégique 1 : Développement ou renforcement des systèmes d'alerte précoce, à tous les niveaux (central et décentralisé):**

Activités prioritaires:

- Inventaire et diagnostic des systèmes d'alerte précoce existants et identification des besoins de renforcement
- Inventaire des ne faisant pas l'objet de systèmes d'alerte précoce, et identification des besoins pour leur développement
- Etablissement d'un plan de renforcement ou de développement des systèmes d'alerte précoce couvrant les aléas principaux menaçant le pays.
- Mise en œuvre du plan de renforcement ou de développement des systèmes d'alerte précoce couvrant les aléas principaux menaçant le pays.

- **Pour l'Action stratégique 2 : Développement ou renforcement des capacités des institutions en charge ou impliquées dans ces systèmes d'alerte précoce :**

Activités prioritaires:

- Réalisation d'une analyse diagnostique des capacités organisationnelle, technique et matérielle des institutions en charge ou impliquées dans ces systèmes d'alerte précoce, par rapport à leurs mandats et responsabilités: fonctionnement et organisation internes, matériels et équipements, ressources humaines (nombre, qualification).
- Elaboration de Plans de renforcement de capacités pour chaque institution avec la description détaillée des actions à réaliser et proposition d'échéancier.
- Appui à la mise en œuvre des Plans de renforcement définis : mise en place d'une organisation et d'un mode de fonctionnement interne plus adapté (si nécessaire), acquisition des équipements et des matériels, assistance technique et transfert de compétence par une expertise externe, financement de formations ou stages spécialisés.

- **Pour l'Action stratégique 3 : Appui à la formalisation et à la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre de ces systèmes d'alerte précoce:**

Activités prioritaires:

- Soutien et facilitation de la légalisation de ces systèmes d'alerte précoce et des renforcements institutionnels requis
- Appui et facilitation de la mobilisation des ressources humaines, techniques et financières de l'Etat et des partenaires techniques et financiers.

- **Pour l'Action stratégique 4 : Développement ou renforcement des systèmes d'alerte précoce au niveau local, à base communautaire. (en partie déjà abordé dans l'axe1)**

Activités prioritaires:

- Inventaire, documentation, diffusion et vulgarisation des connaissances locales, traditionnelles, autochtones reconnues et efficaces, en matière de système d'alerte précoce.

- **Pour l'Action stratégique 5 : Opérationnalisation d'une unité de coordination du système national d'alerte précoce au niveau central (ou unité de veille et d'alerte précoce):**

Activités prioritaires:

- Réalisation d'une analyse diagnostique de la situation existante et des besoins en matière de coordination et de suivi de l'alerte précoce dans le pays.
- Elaboration d'une proposition : (i) de profils, mandats, rôles et responsabilités, ancrage, organisation, modalités de fonctionnement, d'une future Unité de coordination et de suivi de l'alerte précoce (Pour tous les aléas naturels) ; et (ii) de démarches pour la mise en place d'une telle Unité.
- Adoption de la proposition de structure de l'Unité de veille ainsi que les démarches pour sa mise en place (processus participatif requis, engageant toutes les parties prenantes).
- Mise en place et opérationnalisation de l'Unité de veille (coordination et suivi de l'alerte précoce) : appui à la mobilisation d'autres partenaires techniques et financiers si besoin.
- Organisation de voyage d'échanges pour les responsables de l'institution d'ancrage de l'Unité et/ou du futur responsable de l'Unité, pour apprécier concrètement l'expérience d'autres pays dans la mise en œuvre d'un tel dispositif.

➤ **Champ d'intervention 3 : Développement d'un système national d'information sur les risques de désastres**

- **Pour l'Action stratégique 1 : Désignation de l'institution qui va héberger le système national d'information sur les risques de désastres (ou système national d'information pour la gestion des risques de désastres)**

Activités prioritaires:

- Réalisation d'une analyse des mandats, responsabilités et capacités des institutions nationales pertinentes et élaboration de propositions d'ancrage, avec les démarches de mise en place.
- Choix et adoption d'une proposition d'ancrage du système d'information national ainsi que des démarches pour sa mise en place (processus participatif requis, engageant toutes les parties prenantes).

- **Pour l'Action stratégique 2 : Mise en place et opérationnalisation du système d'information national sur les risques de désastres**

Activités prioritaires:

- Soutien et facilitation de la légalisation de ces systèmes d'alerte précoce et des renforcements institutionnels requis
- Appui et facilitation de la mobilisation des ressources humaines, techniques et financières de l'Etat et des partenaires techniques et financiers.

- **Pour l'Action stratégique 3: Etablissement d'une base de données, adéquates et complètes sur les risques et désastres, compilant les résultats des évaluations et suivi des risques à tous les niveaux, les résultats d'évaluation des dégâts et besoins post-désastres, et toutes informations et données appuyant la mise en œuvre de la gestion des risques de désastres à tous les niveaux, et accessibles à toutes les parties prenantes et au public :**

Activités prioritaires:

- Etablissement d'un dispositif de collecte, de compilation et de stockage des données
- Etablissement et opérationnalisation d'un dispositif d'accès continu et dynamique des données : développement de site web et de supports électroniques en ligne.
- Mise en place et opérationnalisation de mécanismes appropriés pour communiquer les informations et données produits aux acteurs et populations aux niveaux décentralisé et local.

- **Pour l'Action stratégique 4 : Préparation de la transformation du système d'information national en système d'information géographique (SIG) sur les risques de désastres (ou pour la gestion des risques de désastres ou GRD), après une période jugée suffisante :**

Activités prioritaires:

- Inventaire et analyse des SIG existant pour guider : le processus de développement et le profil du futur SIG pour la GRD (système, ancrage, méthode, sources, produits, mise à jour, accessibilité, coût).
- Conception et développement d'un SIG pour la GRD.
- Mise en place, test et appui à l'opérationnalisation du SIG pour la GRD : après acquisition de matériels et renforcement de capacités du gestionnaire du SIG pour la GRD.

□ **Pour l'axe stratégique 6 : Optimisation de l'état de mise en œuvre et de la pratique de la prévention et de la réduction des risques de toute origine, à tous les niveaux.**

➤ ***Champ d'intervention 1 : Renforcement des interventions spécifiquement dédiées à la prévention et à la réduction des risques de désastres, liés à un ou plusieurs aléas.***

- **Pour l'Action stratégique 1 : Réalisation et institutionnalisation (formalisation) de la prévention et de la réduction des risques de désastres dans tout le pays, à tous les niveaux.**

Activités prioritaires:

- Promouvoir la réalisation de la planification de la prévention et de la réduction des risques de désastres (RRD) dans tout le pays, sur la base et après des exercices d'évaluation et de cartographie des risques, adéquats et complets, à tous les niveaux.
- Promouvoir le développement et la mise en œuvre des plans de prévention et de réduction des risques de désastres (RRD) au niveau local, communautaire, pour les zones à risque prioritaires, sur la base et à la suite des exercices d'évaluation et de cartographie participatives des risques (analysant les aléas, l'exposition, les vulnérabilités, les capacités).
- Développer et promouvoir des outils adéquats pour aborder et traiter les questions de RRD en général et pour les différents secteurs, à tous les niveaux
- Promouvoir systématiquement toutes mesures adéquates structurelles et non-structurelles, à faible coût, pour réduire les risques et renforcer la résilience des populations au niveau communautaire
- Renforcer le développement et l'application des lois, règlements et règles requises pour assurer une prévention et une réduction des risques de désastres, adéquates, à tous les niveaux (incluant tous les textes légaux au niveau décentralisé et concernant le niveau local).
- Mettre en place et opérationnaliser un mécanisme de suivi, d'évaluation et d'amélioration systématiques, de l'état et de la pratique de la prévention et de la réduction des risques de désastres, à tous les niveaux (basé sur : des exercices pour tirer des enseignements, l'évaluation des lacunes dans les réalisations, et l'évaluation des besoins).

- **Pour l'Action stratégique 2 : Conception et adoption de programmes nationaux de réduction des risques de désastre couvrant tous les niveaux**

Activités prioritaires:

- Développer et mettre en œuvre un programme national global, multi- sectoriel de réduction des risques de désastres, conçu sur la base d'un diagnostic de la situation au niveau local et une compilation des plans de prévention et de réduction des risques de désastres (RRD) locaux élaborés par la suite, traitant adéquatement par le biais d'une approche systématique et globale, multi- sectorielle, toutes les questions sectorielles clés concernées.
- Développer et mettre en œuvre des programmes nationaux ou décentralisés (départementaux ou communaux) de prévention et de réduction des risques de désastres liés à un ou des aléas spécifiques, suivant les contextes et les besoins.
- Développer et mettre en œuvre des mesures et projets spécifiquement ciblés de prévention des désastres et de réduction des risques, pour des zones ou des cibles ou des situations particulières, à tous les niveaux, suivant les contextes et les besoins.

➤ ***Champ d'intervention 2 : Renforcement des interventions non spécifiquement de prévention et de réduction des risques de désastres, mais qui sont incontournables ou y contribuent substantiellement.***

- **Pour l'Action stratégique 1 : Appui pour le renforcement de la mise en œuvre de politiques, stratégies, plans, programmes sectoriels du Gouvernement, dont la réalisation est essentielle pour la prévention et la réduction des risques de désastres (RRD), à tous les niveaux.**

Activités prioritaires:

- Appuyer l'amélioration de la coordination du développement et de la mise en œuvre des politiques et stratégies sectorielles, au niveau central et jusqu'au niveau local.
- Soutenir le développement ou l'amélioration, et la mise en œuvre (application) à tous les niveaux des politiques, stratégies et plans et programmes, relatifs aux domaines suivants : *moyens de subsistance et protection sociale, aménagement du territoire, gestion de l'occupation et de l'utilisation des sols, planification et gestion urbaine, eau, hygiène et assainissement, protection et gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles, logement et infrastructures, éducation, agriculture, santé, sécurité alimentaire, exploitation minière et pétrolière, énergie, décentralisation, et d'autres secteurs pertinents si besoin.*
- Appuyer le développement ou l'amélioration, et la mise en œuvre de plans et programmes (multi- sectoriel) décentralisés et locaux de développement
- Informer et sensibiliser régulièrement les principales parties prenantes, à tous les niveaux (y compris principalement au niveau local) sur le contenu de ces politiques, stratégies, plans et programmes sectoriels pertinents, clés pour la RRD.

- **Pour l'Action stratégique 2 : Renforcement des capacités des institutions clés principalement engagées dans la prévention / la réduction des risques de désastres ayant un niveau élevé dans le pays, à tous les niveaux.**

Activités prioritaires:

- Renforcer les capacités techniques et matérielles des institutions publiques clés, à tous les niveaux, pour la mise en œuvre de leurs mandats et activités « ordinaires », et leur fournir les appuis nécessaires. Les institutions principalement concernées incluent les : *Ministère des affaires sociales, de l'action humanitaire et de la solidarité ; Ministère de la construction, de l'urbanisme, de la ville et du cadre de vie ; Ministère de l'intérieur, de la décentralisation et du développement local ; Ministère des mines et de la géologie ; Ministère de l'aménagement du territoire et des grands travaux ; Ministère des hydrocarbures ; Ministère des affaires étrangères, de la coopération et des congolais de l'étranger ; Ministère de la défense nationale ; Ministère des transports, de l'aviation civile et de la marine marchande ; Ministère des petites et moyennes entreprises, de l'artisanat et du secteur informel ; Ministère de l'énergie et de l'hydraulique ; Ministère de l'enseignement primaire et secondaire et de l'alphabétisation ; Ministère des affaires foncières et du domaine public ; Ministère de l'équipement et de l'entretien routier ; Ministère de l'économie forestière, du développement durable et de l'environnement ; Ministère de la santé et de la population ; Ministère du plan, de la statistique et de l'intégration régionale.*
- Renforcer les capacités des structures de coordination des acteurs (plateformes ou comités) à tous les niveaux, en matière de prévention et de réduction des risques de désastres, dans tout le pays (incluant la vulgarisation des outils adéquats pour traiter les questions de RRD).
- Renforcer les capacités des institutions Gouvernementales locales et les institutions ou organisations communautaires, pour pouvoir assurer une assistance technique adéquate auprès de la population en matière de prévention et la réduction des risques de désastres dans tout le pays (incluant la vulgarisation des outils adéquats pour traiter les questions de RRD).

➤ **Champ d'intervention 3: Réalisation de l'intégration complète et adéquate de la prévention et de la réduction des risques de désastres dans le développement**

- **Pour l'Action stratégique: de l'intégration concrète de la prévention et de la réduction des risques de désastres (RRD) dans les politiques et stratégies de développement à tous les niveaux et dans tous les secteurs**

Activités prioritaires:

- Développer et institutionnaliser (formaliser) des approches, mécanismes et outils pour la réalisation de l'intégration de la RRD, pour l'usage de toutes les parties prenantes à tous les niveaux jusqu'au niveau local.
- Réaliser et institutionnaliser (formaliser) l'intégration adéquate et systématique de la RRD dans le développement (politiques sectorielles, stratégies, plans et programmes, plans, de développement), à tous les niveaux (central, décentralisé et local), principalement dans les secteurs et domaines suivants: *moyens de*

subsistance et protection sociale, aménagement du territoire, gestion de l'occupation et de l'utilisation des sols, planification et gestion urbaine, eau, hygiène et assainissement, protection et gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles, logement et infrastructures, éducation, agriculture, santé, sécurité alimentaire, exploitation minière et pétrolière, énergie, décentralisation, et d'autres secteurs pertinents si besoin.

- Réaliser et institutionnaliser (formaliser) l'intégration adéquate et systématique de la RRD dans les composantes de la gestion des risques de désastres (GRD) à tous les niveaux (niveaux central, décentralisé et local)
- Doter toutes les parties prenantes concernées à tous les niveaux, de capacités techniques suffisantes (savoir et savoir-faire) sur la réalisation pratique de l'intégration de la RRD (formation et appui technique et accompagnement pour la mise en œuvre)

➤ **Champ d'intervention 4 : Réalisation d'une intégration adéquate de la réduction des risques de désastres et de l'adaptation au changement climatique**

- **Pour l'Action stratégique: Renforcement des mécanismes et capacités d'intégration de la prévention et de la réduction des risques de désastres (RRD) et de l'adaptation au changement climatique :**

Activités prioritaires:

- Renforcer la prise de conscience et la connaissance des parties prenantes en gestion des risques de désastres (GRD), par rapport à la nécessité de lier l'adaptation au changement climatique et la réduction des risques de désastres (RRD), à tous les niveaux et dans tous les secteurs
- Renforcer la prise de conscience et la connaissance des intervenants, concernant l'intégration de la RRD et de l'adaptation au changement climatique dans la planification et la budgétisation du développement.
- Réaliser et institutionnaliser (formaliser) l'intégration systématique de l'adaptation au changement climatique dans tous les processus, planification, formulation de stratégie et documents stratégiques, relatifs à la GRD, à tous les niveaux et dans tous les secteurs.
- Promouvoir l'utilisation des méthodologies et outils disponibles, pour évaluer et suivre les risques, pour à la fois les interventions de RRD que celles d'adaptation au changement climatique.

□ **Pour l'Axe stratégique 7 : Renforcement de la coopération régionale et sous-régionale, et de la coopération internationale**

➤ **Champ d'intervention 1 : Renforcement de la coopération régionale et sous-régionale**

- **Pour l'Action stratégique 1 : Renforcement de la participation du Congo et sa collaboration avec les pays voisins de la sous-région dans le cadre du développement et la mise en œuvre d'accords, stratégies, plans, programmes et projets régionaux et sous-régionaux existants ou planifiés.**

Activités prioritaires:

- Inventaire de tous ces accords, stratégies, plans, programmes et projets régionaux et sous-régionaux existants
- Evaluation de la situation de la participation du Congo dans ces accords, stratégies, plans, programmes et projets régionaux et sous-régionaux et de leur contribution effective à la gestion des risques de désastres (GRD) au Congo
- Redynamisation de la participation du Congo dans ces accords, stratégies, plans, programmes et projets régionaux et sous-régionaux
- Promotion du renforcement de la contribution concrète de ces accords, stratégies, plans, programmes et projets régionaux et sous-régionaux à la GRD au Congo

- Inventaire des accords, stratégies, plans, programmes et projets régionaux et sous-régionaux en cours ou dont le développement est planifié et préparation de la contribution du Congo dans leur développement
- Participation à des exercices de développement, de mise à jour ou de révision d'accords, stratégies, plans, programmes et projets régionaux et sous-régionaux

- **Pour l'Action stratégique 2 : Renforcement de la collaboration du Congo avec les autres pays voisins, en dehors du cadre de ces accords :**

Activités prioritaires:

- Inventaire des points forts des autres pays de la sous-région en matière de gestion des risques de désastres, par rapport aux besoins du Congo en termes de modèles à suivre ou à appliquer
- Renforcement des échanges d'expériences avec les pays voisins pour lesquels ils ont des points forts pertinents (échange Sud-Sud)
- Identification de problèmes de gestion des risques de désastres au Congo dont la résolution passe par la contribution d'autres pays et soumission de modalités de collaboration avec les pays concernés
- Développement de programmes ou de projets conjoints avec chaque pays individuellement.

- **Pour l'Action stratégique 3 : Renforcement de la collaboration du Congo avec d'autres pays africains pertinents du fait de leurs expériences et réalisations.**

Activités prioritaires:

- Inventaire des points forts d'autres pays africains en matière de gestion des risques de désastres, par rapport aux besoins du Congo en termes de modèles à suivre ou à appliquer
- Renforcement des échanges d'expériences avec les pays africains plus expérimentés, qui ont des points forts pertinents (échange Sud-Sud)
- Développement de programmes ou de projets conjoints avec ces pays individuellement dans le cadre de transfert de compétences ou de soutien technique.

- **Pour l'Action stratégique 4 : Renforcement de la participation du Congo à des événements régionaux et sous-régionaux organisés sur les thèmes de la gestion des risques de désastres ou s'y rapportant (ateliers, conférences, séminaires)**

Activités prioritaires:

- Inventaire des événements à venir
- Organisation de la participation effective du pays

➤ **Champ d'intervention 2: Renforcement de la coopération internationale.**

- **Pour l'Action stratégique 1 : Optimisation de l'exploitation des opportunités de soutiens techniques et financiers profitables à la gestion des risques de désastres au Congo, disponibles auprès des partenaires techniques et financiers implantés au Congo**

Activités prioritaires:

- Inventaire des organismes, institutions de coopération implantés au Congo, des domaines et offres d'expertise et d'appuis disponibles, et des modalités de mobilisations de leurs appuis.
- Concrétisation avec les institutions concernées de la mobilisation des appuis techniques et financiers, selon les formes convenues.
- Mise en place de collaboration concrète pour la mise en œuvre conjointe de mécanismes ou dispositifs de gestion des risques de désastres ou y contribuant, dans un objectif de transfert de capacité technique.

- Identification et relance des initiatives de collaboration pertinentes passées, qui n'ont pas eu de suite.

- **Pour l'Action stratégique 2 : Renforcement de la participation du Congo et sa collaboration dans le développement et la mise en œuvre d'accords, stratégies, plans, programmes et projets internationaux existants ou planifiés.**

Activités prioritaires:

- Inventaire de tous ces accords, stratégies, plans, programmes et projets internationaux existants¹
- Evaluation de la situation de la participation du Congo dans ces accords, stratégies, plans, programmes et projets internationaux et de leur contribution effective à la gestion des risques de désastres (GRD) au Congo
- Redynamisation de la participation du Congo dans ces accords, stratégies, plans, programmes et projets internationaux
- Promotion du renforcement de la contribution concrète de ces accords, stratégies, plans, programmes et projets internationaux à la GRD au Congo
- Inventaire des accords, stratégies, plans, programmes et projets internationaux en cours ou dont le développement est planifié et préparation de la contribution du Congo dans leur développement
- Participation à des exercices de développement, de mise à jour ou de révision d'accords, stratégies, plans, programmes et projets internationaux et sous-régionaux.

- **Pour l'Action stratégique 3 : Renforcement de la collaboration du Congo avec d'autres pays du monde pertinents du fait de leurs expériences et réalisations.**

Activités prioritaires:

- Inventaire des points forts d'autres pays en matière de gestion des risques de désastres, par rapport aux besoins du Congo en termes de modèles à suivre ou à appliquer
- Renforcement des échanges d'expériences avec les pays plus expérimentés, qui ont des points forts pertinents (échanges Sud-Sud et Nord-Sud)
- Développement de programmes ou de projets conjoints avec ces pays individuellement dans le cadre de transfert de compétences ou de soutien technique.

- **Pour l'Action stratégique 4 : Renforcement de la participation du Congo à des événements internationaux organisés sur les thèmes de la gestion des risques de désastres ou s'y rapportant (ateliers, conférences, séminaires)**

Activités prioritaires:

- Inventaire des événements à venir
- Organisation de la participation effective du pays

- **Pour l'Action stratégique 5 : Renforcement de la visibilité du Congo au niveau international dans le domaine de la gestion des risques de désastres**

Activités prioritaires:

- Mise à jour des contacts auprès d'institutions internationales de gestion des risques de désastres
- Mise à jour des informations concernant le Congo sur le plan international à travers les ressources *on-line*.

- **Pour l'Action stratégique 6: Optimisation de l'utilisation éventuelle des fonds d'urgence pouvant être mis à disposition du Congo en cas de survenue de désastre dépassant la capacité du pays (suite à des appels internationaux lancés par le Gouvernement) :**

¹Tels que le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes (2015-2030), la COP 21.

Activités prioritaires:

- Inventaire des organismes, institutions qui disposent de ces mécanismes de mise à disposition de fonds d'urgence, et de leurs modalités de mobilisation.
- Renforcement des capacités des institutions concernées du Gouvernement pour leur mobilisation
- Etablissement de protocole d'accord ou de conventions préalables avec ces partenaires en cas de besoin.

III. Le Plan d'action

Le Plan d'action est présenté ci-après ensemble avec le Plan d'action incluant les activités prioritaires.

Axe stratégique 1 : Promotion de l'effectivité de la gestion des risques de désastres au niveau des Collectivités décentralisées et au niveau local communautaire (populations)			
<i>Actions stratégiques</i>	<i>Institutions impliquées dans la mise en œuvre</i>	<i>Période de mise en œuvre</i>	<i>Budget indicatif (en francs CFA)</i>
Champ d'intervention 1: Renforcement de la mise en œuvre de la gestion des risques de désastres au niveau des collectivités décentralisées (départements et communes).			
- <u>Action stratégique 1</u> : Soutien au processus de transfert de capacités et de ressources dans le cadre de la décentralisation	MinIntDecenDevLoc, MinFinBudgPortfPubl MinAffSocActHumanit, MinAmenTerrGrTrav, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Parlement	2016 – 2018	306 800 000
- <u>Action stratégique 2</u> : Développement et mise en œuvre d'un mécanisme de travail conjoint et de collaboration basique, simple entre autorités et services déconcentrés, et autorités et services décentralisés, en attendant la décentralisation effective (basé sur les textes déjà existants).	MinIntDecenDevLoc, MinFinBudgPortfPubl MinAmenTerrGrTrav, MinAffSocActHumanit, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Tous les Ministères, Parlement	2016 – 2017	41 300 000
- <u>Action stratégique 3</u> : Mise en place et opérationnalisation au niveau des collectivités décentralisées, en	MinIntDecenDevLoc, MinFinBudgPortfPubl MinAffSocActHumanit,	2016 – 2018	88 500 000

commençant par les plus exposées, de dispositifs de réponse et de préparation aux désastres, clairs et simples, à travers des plans multi-aléas de réponse et de préparation aux désastres (plans de contingence multi-aléas départementaux et communaux).	MinAmenTerrGrTrav, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Parlement		
<i>Sous-total Champs d'intervention 1 (2016-2018):436 600 000</i>			
Champ d'intervention 2:Renforcement des mécanismes et processus locaux, communautaires clés de gestion des risques de désastres dans toutes les zones à risque prioritaires.			
- <u>Action stratégique 1</u> : Mise en œuvre de mesures simples de renforcement de la résilience ou la capacité à faire face et à rebondir des communautés en attendant et/ou parallèlement à la mise en place de mesures spécifiques adaptées aux communautés de chaque zone à risque du pays	MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinFinBudgPortfPubl MinSanPop, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Tous les Ministères, Médias, Société Civile, Volontaires, Populations	2016 – 2018	649 000 000
- <u>Action stratégique 2</u> :Réalisation et formalisation des exercices d'évaluation et de cartographie locales, à base communautaire, participatives des risques (couvrant : analyse des aléas, analyse de l'exposition, analyse de la vulnérabilité, analyse des capacités, analyse des conséquences potentielles et de leurs causes)	MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinFinBudgPortfPubl MinSanPop, MinAmenTerrGrTrav, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Tous les Ministères, Parlement Société Civile, Volontaires, Populations	2016 – 2019	277 0 000
- <u>Action stratégique 3</u> : Renforcement des mécanismes de suivi des risques et d'alerte précoce locaux, à base communautaire, existants dans les zones à risque ciblées	MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, Autorités et services décentralisés et déconcentrés,Populations, Min EnerHydraul, MinMinGeol, MinHydrocarb,	2016 – 2019	206 0 000

	MinTransAvCivMarMarch, MinEcoForesDevDurEnvir, MinEcoDevIndPromSecPr, MinConsUrbVillCvie, MinAgrEIpec, MinEnsPrimSecAlphab, , Tous les Ministères, Société Civile, Volontaires		
- <u>Action stratégique 4</u> : Renforcement des mécanismes, actions et capacités de préparation et de réponse locaux, communautaires aux désastres dans les zones à risque ciblées	MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, Autorités et services décentralisés et déconcentrés,Populations, MinEnerHydraul, MinAmenTerrGrTrav, MinMinGeol, MinHydrocarb, MinTransAvCivMarMarch, MinEcoForesDevDurEnvir, MinEcoDevIndPromSecPr, MinAgrEIpec, MinEnsPrimSecAlphab, Tous les Ministères, Société Civile, Volontaires, populations	2016 – 2019	265 0 000
- <u>Action stratégique 5</u> : Renforcement des actions et capacités (technique et matérielle) locales, communautaires, de prévention et de réduction des risques, dans les zones à risque ciblées	MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, Autorités et services décentralisés et déconcentrés,Populations, MinEnerHydraul, MinAmenTerrGrTrav, MinMinGeol, MinHydrocarb, MinTransAvCivMarMarch, MinEcoForesDevDurEnvir, MinEcoDevIndPromSecPr, MinAgrEIpec, MinEnsPrimSecAlphab, Tous	2016 – 2020	625 0 000

	les Ministères, Société Civile, Volontaires , populations		
- <u>Action stratégique 6</u> : Renforcement de l'organisation communautaire pour la coordination des intervenants et interventions de gestion des risques de désastres, dans les zones à risque ciblées (devant inclure et permettre la collaboration avec les autorités locales et traditionnelles, ainsi que la sollicitation de l'appui du niveau supérieur en cas de dépassement des capacités locales communautaires)	MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Populations, Tous les Ministères, Société Civile, Volontaires	2016 – 2018	82 00 000
- <u>Action stratégique 7</u> : Renforcement des mécanismes supportant la mise en œuvre de ces mécanismes et interventions locaux à base communautaire.	MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, MinFinBudgPortfPubl, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Populations, Tous les Ministères, Parlement, Société Civile, Volontaires	2016 – 2019	118 000 000
<i>Sous-total Champs d'intervention 2 (2016-2020):2 224 300 000</i>			
<i>Sous-total Axe Stratégique 1 : 3 534 100 000</i>			

Axe 2 : Renforcement des capacités institutionnelles (technique et matérielle) à tous les niveaux et du public, pour la gestion des risques de désastres.			
<i>Actions stratégiques</i>	<i>Institutions impliquées dans la mise en œuvre</i>	<i>Période de mise en œuvre</i>	<i>Budget indicatif (en francs CFA)</i>
Champ d'intervention 1: Renforcement des connaissances et compétences générales de tous les acteurs à tous les niveaux, y compris le public, en matière de gestion des risques de désastres en général, incluant son intégration avec l'adaptation au changement climatique			
- <u>Action stratégique 1</u> : Développement des connaissances en matière de gestion des risques de désastres et d'adaptation au changement climatique, destinées à être diffusées et vulgarisées à travers le pays, pour la sensibilisation de tous les acteurs à tous les niveaux, et portant surtout sur les risques et le changement climatique auxquels le pays est exposé, les modalités et les bonnes pratiques dans la mise en œuvre de la gestion des risques de désastres et de l'adaptation au changement climatique, et les connaissances et pratiques traditionnelles locales réussies	Primature, MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, MinEcoForesDevDurEnvir, MinEnsPrimSecAlphab, MinJeunEducCiv, MinEnsSup, MinRechScienInnovTechn, Tous les Ministères, Centres de recherche nationaux,	2016 – 2019	354 000 000
- <u>Actions stratégique2</u> : Mise en œuvre de campagnes massives et systématiques d'information et de sensibilisation, du public et des parties prenantes, à tous les niveaux, sur la gestion des risques de désastres (GRD) et l'ACC (incluant l'éducation non formelle et les bénéficiaires des actions d'alphabétisation)	MinComMéd MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, MinDefNat, MinEcoForesDevDurEnvir, MinAgrElPec, MinEnsSup, MinEnsPrimSecAlphab, MinPromFemIntegFemDev, MinJeunEducCiv, MinFinBudgPortfPubl, Médias, Société Civile, Volontaires, Populations Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés	2017 – 2023	501 500 000

- <u>Action stratégique 3</u> :Intégration complète de la gestion des risques de désastres, et de l'adaptation au changement climatique dans le programme d'enseignement primaire et secondaire.	MinEnsPrimSecAlphab MinAffSocActHumanit, MinSanPop	2017 – 2020	250 750 000
- <u>Action stratégique 4</u> : Renforcement des connaissances et compétence générales des acteurs (techniques) concernés ou impliqués dans la gestion des risques de désastres à tous les niveaux, en matière d'analyse diagnostique de situation, d'identification de solutions et de planification.	MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, MinEcoForesDevDurEnvir, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés	2016 – 2020	236 000 000
- <u>Actions stratégique5</u> : Renforcement de l'implication et de la contribution des médias en matière de sensibilisation et d'éducation portant sur la gestion des risques de désastres.	MinComMéd, MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, MinEcoForesDevDurEnvir, MinEnsPrimSecAlphab, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés	2016 – 2023	236 000 000
<i>Sous-total Champ d'intervention 1 (2016-2023):1 578 250 000</i>			
Champ d'intervention 2: Promotion de la sensibilisation, la mobilisation et l'engagement soutenus des autorités à tous les niveaux en faveur de la gestion des risques de désastres.			
- <u>Action stratégique 1</u> : Promotion de l'engagement des hautes autorités du Gouvernement en faveur de la gestion des risques de désastres	Primature, MinComMéd MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc,, Tous les Ministères, Parlement	2016 – 2023	29 500 000
- <u>Action stratégique 2</u> : Promotion de l'engagement des Parlementaires en faveur de la gestion des risques de désastres	MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinComMéd	2016 – 2023	88 500 000
- <u>Action stratégique 3</u> : Promotion de l'engagement des Maires en faveur de la gestion des risques de désastres	MinIntDecenDevLoc, MinAffSocActHumani,	2016 – 2023	238 950 000

	Autorités et services décentralisés et déconcentrés		
<i>Sous-total Champ d'intervention 2 (2016-2023): 356 950 000</i>			
Champ d'intervention 3: Renforcement des capacités technique et matérielle de tous les acteurs concernés pour la mise en œuvre de leurs mandats et responsabilités en matière de gestion des risques de désastres (traité dans les axes stratégiques concernés)			
-	<u>Action stratégique 1</u> : Renforcement des capacités technique et matérielle des institutions impliquées dans la réponse aux désastres au niveau central, par rapport à leurs mandats et responsabilités	-	-
-	<u>Action stratégique 2</u> : Renforcement des capacités technique et matérielle des institutions impliquées dans la prévention et la réduction des risques de désastres au niveau central, par rapport à leurs mandats et responsabilités.	-	-
-	<u>Action stratégique 3</u> : Renforcement des capacités technique et matérielle des institutions impliquées dans la réponse aux désastres au niveau central, par rapport à leurs mandats et responsabilités.	-	-
-	<u>Action stratégique 4</u> : Renforcement des capacités technique et matérielle des acteurs au niveau décentralisé, incluant les autorités et services déconcentrés, et les autorités et services décentralisés, par rapport à leurs mandats et responsabilités pour toutes les phases ou composantes de la gestion des risques de désastres	-	-
<i>Sous-total Champ d'intervention 3 : -</i>			
<i>Sous-total Axe Stratégique 2 : 1 935 200 000</i>			

Axe 3 : Renforcement de la coordination nationale de la gestion des risques de désastres et de ses mécanismes clés			
<i>Actions stratégiques</i>	<i>Institutions impliquées dans la mise en œuvre</i>	<i>Période de mise en œuvre</i>	<i>Budget indicatif (en francs CFA)</i>
Champ d'intervention 1: Mise en œuvre du cadre stratégique national développé et adopté			
<u>Action stratégique 1</u> : Mise en œuvre des actions prioritaires et mobilisation pour la mise en œuvre de la Stratégie nationale avec son plan d'action adoptée	Primature, MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, , MinEcoForesDevDurEnvir, MinComMéd, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Parlement, Cabinet, Médias, Société Civile, Volontaires	2016 – 2018	73 750 000
<u>Action stratégique 2</u> : Préparation et facilitation de la légalisation de cette Stratégie nationale et de son plan d'action (conduisant à la promulgation de la loi sur la gestion des risques de désastres)	MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, MinEcoForesDevDurEnvir, MinComMéd, Parlement	2016 – 2017	17 700 000
<i>Sous-total Champ d'intervention 1 (2016-2018): 91 450 000</i>			
Champ d'intervention 2 :Mise en œuvre d'un cadre institutionnel adéquat de coordination nationale de la gestion des risques de désastres			
<u>Action stratégique 1</u> : Adoption d'un mécanisme de coordination globale nationale de la gestion des risques de désastres, claire et adéquate, incluant un ancrage approprié de l'institution de coordination, couvrant tous les niveaux, et renforçant la participation des autorités et communautés locales, ainsi que le secteur privé	Primature, MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, MinEcoForesDevDurEnvir, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Société Civile, Volontaires, Populations	2016 – 2019	76 700 000
<u>Action stratégique 2</u> : Opérationnalisation de l'institution chargée de la coordination nationale de	Primature,	2016 – 2019	200 600 000

la gestion des risques de désastres (bras opérationnel, secrétaire permanent de la structure de coordination regroupant les acteurs) avec une forme, des mandats, une structure organisationnelle interne, et des mécanismes de fonctionnement et de financement appropriés	MinFinBudgPortfPubl, MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, MinEcoForesDevDurEnvir, MinComMéd, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Parlement		
<u>Action stratégique 3</u> : Opérationnalisation d'une structure de coordination technique nationale de la gestion des risques de désastres regroupant les différents acteurs techniques au niveau central, chargé de la mise en œuvre des actions de gestion des risques de désastres décidées (Comité national ou autre nom : encore à fixer d'un commun accord)	Primature, MinFinBudgPortfPubl, MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, MinEcoForesDevDurEnvir, MinComMéd, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Parlement	2016 – 2019	73 750 000
<u>Action stratégique 4</u> : Opérationnalisation du dispositif de coordination regroupant les différents acteurs, chargé de la mise en œuvre des actions de gestion des risques de désastres au niveau décentralisé (Comités ou autres noms : encore à fixer d'un commun accord), en priorité au niveau des collectivités locales décentralisées (départements et communes)	Primature, MinFinBudgPortfPubl, MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, MinEcoForesDevDurEnvir, MinComMéd, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Parlement	2016 – 2020	182 900 000
<u>Action stratégique 5</u> : Opérationnalisation de la structure de coordination regroupant les représentants de la population et tous les acteurs, chargée de la mise en œuvre de la gestion des risques de désastres au niveau local (Comité ou autre nom : encore à fixer d'un commun accord)	Primature, MinFinBudgPortfPubl, MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, MinEcoForesDevDurEnvir, MinComMéd, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Parlement,	2016 – 2020	153 400 000

	Société Civile, Volontaires, Populations		
<i>Sous-total Champ d'intervention 2 (2016-2020):687 350 000</i>			
Champ d'intervention 3 : Mise en œuvre d'un cadre légal adéquat et efficace, assurant la mise en œuvre effective du cadre institutionnel de coordination nationale de la gestion des risques de désastres adopté			
<u>Action stratégique 1</u> : Légalisation de la Stratégie nationale adoptée et de ses dispositions	Primature, MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, MinEcoForesDevDurEnvir, MinComMéd, Tous les Ministères, Parlement	2016 – 2017	20 650 000
<u>Action stratégique 2</u> : Légalisation du montage institutionnel adopté et de tous ses aspects	Primature, MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, MinEcoForesDevDurEnvir, MinComMéd, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Parlement	2016 – 2018	20 650 000
<u>Action stratégique 3</u> : Révision et clarification des textes existants relatifs aux relations et modalités de liaison entre le niveau central et le niveau décentralisé	Primature, MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, MinEcoForesDevDurEnvir, MinComMéd, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Parlement	2016 – 2019	20 650 000
<u>Action stratégique 4</u> : Révision et clarification des textes existants relatifs aux mandats et organisations des Ministères et institutions	Primature, MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc,	2016 – 2019	20 650 000

concernés, en matière de gestion des risques de désastres au niveau central	MinSanPop, MinEcoForesDevDurEnvir, MinComMéd, Tous les Ministères, Parlement		
<u>Action stratégique 5</u> : Révision et clarification des textes existants relatifs aux mécanismes et mandats en matière de gestion des risques de désastres dans le cadre de la décentralisation, notamment au niveau des collectivités décentralisées et au niveau local	Primiature, MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, MinEcoForesDevDurEnvir, MinComMéd, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Parlement	2016 – 2019	20 650 000
<u>Action stratégique 6</u> : Révision et clarification des textes existants relatifs aux relations, mécanismes et modalités de collaboration et de communication en matière de gestion des risques de désastres au niveau décentralisé, entre subdivisions administratives ; entre autorités et services déconcentrés, et autorités et services décentralisés au niveau des collectivités décentralisées ; entre autorités locales et populations au niveau local	Primiature, MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, MinEcoForesDevDurEnvir, MinComMéd, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Parlement	2016 – 2019	20 650 000
<i>Sous-total Champ d'intervention 3 (2016-2019):123 900 000</i>			
Champ d'intervention 4 : Renforcement de l'effectivité et de la pérennité du financement de la gestion des risques de désastres dans le pays, aux différents niveaux et pour les différentes catégories d'acteurs.			
<u>Action stratégique 1</u> : Mise en place d'un Fonds national de contingence multi-aléas sécurisé, pour faire face efficacement dans les meilleurs délais à d'éventuels désastres, de toute origine (compte tenu de la situation actuelle).	Primiature, MinFinBudgPortfPubl, MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, MinEcoForesDevDurEnvir, MinComMéd, Tous les Ministères, Parlement	2016 – 2023	2 950 000 000

<p><u>Action stratégique 2</u> : Evaluation des besoins de renforcement global des mécanismes de financement et des capacités financières pour la gestion des risques de désastres dans le pays dans son ensemble et pour chaque niveau d'intervention.</p>	<p>MinFinBudgPortfPubl, MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, MinEcoForesDevDurEnvir, MinComMéd, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés</p>	<p>2017 – 2019</p>	<p>44 250 000</p>
<p><u>Action stratégique 3</u> : Information des autorités et techniciens Congolais sur les types de mécanismes de financement appliqués dans le monde, et pouvant être adoptés et leur intérêt et efficacité, incluant des mesures pouvant contribuer à améliorer la protection financière de l'Etat et des populations (telles que des mesures de transfert de risques).</p>	<p>Primature MinFinBudgPortfPubl, MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, MinEcoForesDevDurEnvir, MinComMéd, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés</p>	<p>2016 – 2019</p>	<p>88 500 000</p>
<p><u>Action stratégique 4</u> : Renforcement du mécanisme de financement de la gestion des risques de désastres dans le pays dans son ensemble et pour chaque niveau d'intervention.</p>	<p>Primature MinFinBudgPortfPubl, MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, MinEcoForesDevDurEnvir, MinComMéd, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Parlement</p>	<p>2017 – 2019</p>	<p>44 250 000</p>
<p><u>Action stratégique 5</u> : Développement et mise en place d'un mécanisme de financement et d'une allocation financière adéquats et pérennes, sécurisés, pour l'institution chargée de la coordination nationale de la gestion des risques de désastres (le bras opérationnel, le secrétariat permanent)</p>	<p>Primature MinFinBudgPortfPubl, MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, MinEcoForesDevDurEnvir, MinComMéd, Parlement</p>	<p>2016 – 2019</p>	<p>61 950 000</p>
<p><u>Action stratégique 6</u> : Mise en place d'un mécanisme de financement et d'une allocation financière adéquats et pérennes, sécurisés, pour les Ministères clés, chargés de présider les principaux secteurs d'intervention (leader sectoriel).</p>	<p>Primature MinFinBudgPortfPubl, MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop,</p>	<p>2017 – 2019</p>	<p>112 100 000</p>

	MinEcoForesDevDurEnvir, MinComMéd, Tous les Ministères, Parlement		
<u>Action stratégique 7</u> : Mise en place d'un mécanisme de financement et d'une allocation financière adéquats et pérennes, pour les structures de coordination et les acteurs au niveau décentralisé	Primature MinFinBudgPortfPubl, MinIntDecenDevLoc, MinAffSocActHumanit, MinComMéd, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Parlement	2017 – 2020	112 100 000
<u>Action stratégique 8</u> : Promotion de la mobilisation des partenaires financiers du pays pour contribuer au financement effectif de la gestion des risques de désastres dans le pays, à tous les niveaux.	Primature MinFinBudgPortfPubl, MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, MinEcoForesDevDurEnvir, MinComMéd, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés	2017 – 2023	41 300 000
<u>Action stratégique 9</u> : Promotion de la mobilisation et de l'utilisation optimales des fonds Gouvernementaux existants, destinés ou contribuant au financement de tout ou d'une partie des composantes de la gestion des risques de désastres	Primature MinFinBudgPortfPubl, MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, MinEcoForesDevDurEnvir, MinComMéd, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés	2016 – 2023	41 300 000
<u>Action stratégique 10</u> : Intégration complète de la prévention et de la réduction des risques, dans la planification budgétaire de tous les institutions et Ministères clés impliqués dans la mise en œuvre de la gestion des risques de désastres, avec des lignes budgétaires claires, sécurisées	Primature MinFinBudgPortfPubl, MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, MinEcoForesDevDurEnvir, MinComMéd, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés	2017 – 2023	73 750 000
<u>Action stratégique 11</u> : Promotion et optimisation de la mobilisation et de l'utilisation des	Primature MinFinBudgPortfPubl,	2017 – 2023	247 800 000

ressources et appuis financiers de la part du secteur privé, à tous les niveaux.	MinEcoDevIndPromSecPr MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, MinEcoForesDevDurEnvir, MinComMéd, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés		
Sous-total Champ d'intervention 4 (2016-2023): 3 817 300 000			
Sous-total Axe Stratégique 3 : 4 720 000 000			

Axe 4 : Optimisation de l'état de préparation et renforcement de la capacité de réponse aux désastres à tous les niveaux			
<i>Actions stratégiques</i>	<i>Institutions impliquées dans la mise en œuvre</i>	<i>Période de mise en œuvre</i>	<i>Budget indicatif (en francs CFA)</i>
Champ d'intervention 1 : Renforcement du niveau et du dispositif de préparation aux désastres, et de réponse d'urgence et de relèvement précoce suite aux désastres			
<u>Action stratégique 1</u> : Définition et mise en œuvre de la configuration adoptée par et au sein du mécanisme institutionnel de coordination de la gestion des risques de désastres durant la mise en œuvre des phases de réponse d'urgence et de relèvement précoce, post-désastres	MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Parlement, Société Civile, Volontaires, Populations	2016 – 2020	76 700 000
<u>Action stratégique 2</u> : Etablissement du système de déclaration de « situation ou état de désastre ou de catastrophe» au niveau du pays, couvrant tous les niveaux.	MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Parlement, Société Civile, Volontaires, Populations	2016 – 2018	23 600 000
<u>Action stratégique 3</u> : Planification adéquate des réponses d'urgence et de relèvement précoce, à	MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc,	2016 – 2023	607 700 000

apporter en cas de désastres, de toute origine et de toute nature, et de la préparation y afférente, à tous les niveaux.	MinSanPop, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Parlement, Société Civile, Volontaires, Populations		
<u>Action stratégique 4</u> : Planification adéquate de la préparation des acteurs (institutions et individuelles) impliqués dans la mise en œuvre des réponses post-désastres, en particulier des réponses d'urgence et de relèvement précoce	Primature, MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Société Civile	2016 – 2023	324 500 000
<u>Action stratégique 5</u> : Renforcement du mécanisme d'évaluation des besoins en vue des réponses d'urgence post-désastres	MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Parlement, Société Civile, Volontaires	2016 – 2023	486 750 000
<u>Action stratégique 6</u> : Réalisation de tests et mises à jour réguliers des mécanismes de réponse d'urgence définis dans les plans de contingence développés, à tous les niveaux	MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Parlement, Société Civile, Volontaires, Populations	2017 – 2023	265 500 000
<i>Sous-total Champ d'intervention 1 (2016-2023):1 784 750 000</i>			
<u>Champ d'intervention 2 : Renforcement du mécanisme de mise en œuvre du relèvement post-urgence</u>			
<u>Action stratégique 1</u> : Définition et mise en œuvre de la configuration adoptée par et au sein du mécanisme institutionnel de coordination de la gestion des risques de désastres, pour la mise en œuvre de la phase de relèvement	MinAffSocActHumanit, MinAmenTerrGrTrav, MinPlanStatIntégRég, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, Tous les Ministères, Autorités et services	2016 – 2023	29 500 000

	décentralisés et déconcentrés, Parlement, Société Civile, Volontaires, Populations		
<u>Action stratégique 2</u> : Renforcement du mécanisme d'évaluation des besoins en vue des réponses post-urgence de relèvement	MinAffSocActHumanit, MinAmenTerrGrTrav MinPlanStatIntégRég MinIntDecenDevLoc, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Parlement, Société Civile, Volontaires, Populations	2016 – 2023	153 400 000
<u>Action stratégique 3</u> : Planification des interventions de relèvement à réaliser	MinAffSocActHumanit, MinAmenTerrGrTrav MinPlanStatIntégRég MinIntDecenDevLoc, tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Parlement, Société Civile, Volontaires, Populations	2017 – 2023	215 350 000
<u>Action stratégique 4</u> : Réalisation de tests et mises à jour réguliers des mécanismes de mise en œuvre du relèvement, à tous les niveaux	MinAffSocActHumanit MinAmenTerrGrTrav MinPlanStatIntégRég, MinIntDecenDevLoc, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Parlement, Société Civile, Volontaires, Populations	2017 – 2023	206 500 000
<i>Sous-total Champ d'intervention 2 (2016-2023):604 750 000</i>			
Champ d'intervention 3 : Renforcement des capacités organisationnelle, technique et matérielle des acteurs clés impliqués dans la mise en œuvre des réponses d'urgence, à tous les niveaux.			
<u>Action stratégique 1</u> : Renforcement des capacités techniques et matérielles des Ministères et institutions Gouvernementales impliqués dans la mise en œuvre des réponses d'urgence, au niveau central, en commençant par les acteurs prioritaires.	Primature, MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinFinBudgPortfPubl, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés,	2016 – 2023	1 062 000 000

	Parlement, Société Civile, Volontaires, Populations		
Action stratégique 2 : Renforcement des capacités techniques et matérielles des autorités et services concernés (déconcentrés et décentralisés) impliqués dans la mise en œuvre des réponses d'urgence, au niveau décentralisé (Département et commune et les autres subdivisions administratives), en commençant par les acteurs prioritaires	Primature, MinIntDecenDevLoc, MinAffSocActHumanit, MinFinBudgPortfPubl, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Tous les Ministères, Parlement, Société Civile, Volontaires, Populations	2016 – 2023	1 209 500 000
Sous-total Champ d'intervention 3 (2016-2023):			2 271 500 000
Sous-total Axe Stratégique 4 :			4 661 000 000

Axe 5 : Renforcement de l'évaluation et du suivi des risques, et des systèmes d'alerte précoce et d'informations sur les risques, au niveau national			
<i>Actions stratégiques</i>	<i>Institutions impliquées dans la mise en œuvre</i>	<i>Période de mise en œuvre</i>	<i>Budget indicatif (en francs CFA)</i>
Champ d'intervention 1 : Mise en œuvre et institutionnalisation d'une évaluation et d'un suivi systématiques adéquats des risques			
Action stratégique 1 : Réalisation d'une évaluation compétente des risques au niveau national jusqu'au niveau local, couvrant les principaux aléas clés considérés comme prioritaires .	MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, MinEnerHydraul, MinMinGeol, MinHydrocarb, MinTransAvCivMarMarch, MinEcoForesDevDurEnvir, MinEcoDevIndPromSecPr, MinConsUrbVillCvie, MinAgrEIpec, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Société Civile, Volontaires, Populations	2017 – 2023	657 850 000

<p><u>Action stratégique 2</u> : Développement ou renforcement des mécanismes nationaux d'évaluation des risques liés aux principaux aléas menaçant le pays, à tous les niveaux (central et décentralisé)</p>	<p>Primature, MinFinBudgPortfPubl, MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, MinEnerHydraul, MinMinGeol, MinHydrocarb, MinTransAvCivMarMarch, MinEcoForesDevDurEnvir, MinEcoDevIndPromSecPr, MinConsUrbVillCvie, MinAgrEIpec, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Société Civile, Volontaires, Populations</p>	<p>2017 – 2022</p>	<p>162 250 000</p>
<p><u>Action stratégique 3</u> : Développement ou renforcement des capacités des institutions en charge de ces mécanismes d'évaluation des risques, à tous les niveaux</p>	<p>Primature, MinFinBudgPortfPubl, MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, MinEnerHydraul, MinMinGeol, MinHydrocarb, MinTransAvCivMarMarch, MinEcoForesDevDurEnvir, MinEcoDevIndPromSecPr, MinConsUrbVillCvie, MinAgrEIpec, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Société Civile, Volontaires, Populations</p>	<p>2017 – 2022</p>	<p>162 250 000</p>
<p><u>Action stratégique 4</u> : Appui à la formalisation et à la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre de ces mécanismes d'évaluation des risques, à tous les niveaux</p>	<p>MinFinBudgPortfPubl, MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, Parlement, MinComMéd</p>	<p>2017 – 2022</p>	<p>44 250 000</p>
<p><u>Action stratégique 5</u> : Développement ou renforcement des mécanismes nationaux de suivi ou de surveillance des risques liés aux principaux</p>	<p>Primature, MinFinBudgPortfPubl,</p>	<p>2017 – 2022</p>	<p>162 250 000</p>

aléas menaçant le pays, à tous les niveaux (central et décentralisé)	MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, MinEnerHydraul, MinMinGeol, MinHydrocarb, MinTransAvCivMarMarch, MinEcoForesDevDurEnvir, MinEcoDevIndPromSecPr, MinConsUrbVillCvie, MinAgrEIpec, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Société Civile, Volontaires, Populations		
<u>Action stratégique 6</u> : Développement ou renforcement des capacités des institutions en charge de ces mécanismes de suivi ou de surveillance de risques	Primature, MinFinBudgPortfPubl, MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, MinEnerHydraul, MinMinGeol, MinHydrocarb, MinTransAvCivMarMarch, MinEcoForesDevDurEnvir, MinEcoDevIndPromSecPr, MinConsUrbVillCvie, MinAgrEIpec, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Société Civile, Volontaires, Populations	2017 – 2023	250 750 000
<u>Action stratégique 7</u> : Appui à la formalisation et à la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre de ces mécanismes de suivi ou de surveillance des risques	MinFinBudgPortfPubl, MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, Parlement, MinComMéd	2017 – 2023	17 700 000
<u>Action stratégique 8</u> : Développement ou renforcement des mécanismes d'évaluation et de suivi des risques participatifs au niveau local, à base communautaire. (en partie déjà abordé dans l'axe1)	MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, MinEcoForesDevDurEnvir, , Autorités et services décentralisés et	2017 – 2023	---

	déconcentrés, Société Civile, Volontaires, Populations		
<i>Sous-total Champ d'intervention 1 (2017-2023):1 457 300 000</i>			
Champ d'intervention 2:Opérationnalisation d'un système national d'alerte précoce multi-aléas, efficace, coordonnant les différents systèmes d'alerte mis en place par rapport à des aléas spécifiques			
<u>Action stratégique 1</u> : Développement ou renforcement des systèmes d'alerte précoce, à tous les niveaux (central et décentralisé)	Primature, MinFinBudgPortfPubl, MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, MinEnerHydraul, MinMinGeol, MinHydrocarb, MinTransAvCivMarMarch, MinEcoForesDevDurEnvir, MinEcoDevIndPromSecPr, MinConsUrbVillCvie, MinAgrElPec, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Société Civile, Volontaires, Populations	2017 – 2023	354 000 000
<u>Action stratégique 2</u> : Développement ou renforcement des capacités des institutions en charge ou impliquées dans ces systèmes d'alerte précoce	Primature, MinFinBudgPortfPubl, MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, MinEnerHydraul, MinMinGeol, MinHydrocarb, MinTransAvCivMarMarch, MinEcoForesDevDurEnvir, MinEcoDevIndPromSecPr, MinConsUrbVillCvie, MinAgrElPec, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Société Civile, Volontaires, Populations	2017 – 2023	241 900 000

<u>Action stratégique 3</u> : Appui à la formalisation et à la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre de ces systèmes d'alerte précoce	MinFinBudgPortfPubl, MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, Parlement, MinComMéd	2017 – 2023	17 700 000
<u>Action stratégique 4</u> : Développement ou renforcement des systèmes d'alerte précoce au niveau local, à base communautaire. (en partie déjà abordé dans l'axe1)		2017 – 2023	---
<u>Action stratégique 5</u> : Opérationnalisation d'une unité de coordination du système national d'alerte précoce au niveau central (ou unité de veille et d'alerte précoce)	Primature, MinPlanStatIntégRég MinFinBudgPortfPubl, MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, MinEnerHydraul, MinMinGeol, MinHydrocarb, MinTransAvCivMarMarch, MinEcoForesDevDurEnvir, MinEcoDevIndPromSecPr, MinConsUrbVillCvie, MinAgrElPec, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Parlement, Société Civile, Volontaires, Populations	2017 – 2020	312 700 000
<i>Sous-total Champ d'intervention 2 (2017-2023):926 300 000</i>			
<u>Champ d'intervention 3</u> : Développement d'un système national d'information sur les risques de désastres			
<u>Action stratégique 1</u> : Désignation de l'institution qui va héberger le système national d'information sur les risques de désastres (ou système national d'information pour la gestion des risques de désastres)	Primature, MinPlanStatIntégRég MinFinBudgPortfPubl, MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, MinEnerHydraul, MinMinGeol, MinHydrocarb, MinTransAvCivMarMarch,	2017 – 2018	44 250 000

	MinEcoForesDevDurEnvir, MinEcoDevIndPromSecPr, MinConsUrbVillCvie, MinAgrElPec, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Société Civile, Volontaires, Populations		
<u>Action stratégique 2</u> : Mise en place et opérationnalisation du système d'information national sur les risques de désastres	Primature, MinPlanStatIntégRég MinFinBudgPortfPubl, MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, MinComMéd MinEnerHydraul, MinMinGeol, MinHydrocarb, MinTransAvCivMarMarch, MinEcoForesDevDurEnvir, MinEcoDevIndPromSecPr, MinConsUrbVillCvie, MinAgrElPec, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés	2017 – 2018	17 700 000
<u>Action stratégique 3</u> : Etablissement d'une base de données, adéquates et complètes sur les risques et désastres, compilant les résultats des évaluations et suivi des risques à tous les niveaux, les résultats d'évaluation des dégâts et besoins post-désastres, et toutes informations et données appuyant la mise en œuvre de la gestion des risques de désastres à tous les niveaux, et accessibles à toutes les parties prenantes et au public .	Primature, MinPlanStatIntégRég MinFinBudgPortfPubl, MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, MinEnerHydraul, MinMinGeol, MinHydrocarb, MinTransAvCivMarMarch, MinEcoForesDevDurEnvir, MinEcoDevIndPromSecPr, MinConsUrbVillCvie, MinAgrElPec, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et	2017 – 2020	236 000 000

	déconcentrés, Société Civile, Volontaires, Populations		
<u>Action stratégique 4</u> : Préparation de la transformation du système d'information national en système d'information géographique (SIG) sur les risques de désastres (ou pour la gestion des risques de désastres), après une période jugée suffisante	MinPlanStatIntégRég MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinFinBudgPortfPubl,	2019 – 2022	88 500 000
<i>Sous-total Champ d'intervention 3 (2017-2022):386 450 000</i>			
<i>Sous-total Axe Stratégique 5 : 2 770 050 000</i>			

Axe 6 : Optimisation de l'état de mise en œuvre et de la pratique de la prévention et de la réduction des risques de toute origine, à tous les niveaux.			
<i>Actions stratégiques</i>	<i>Institutions impliquées dans la mise en œuvre</i>	<i>Période de mise en œuvre</i>	<i>Budget indicatif (en francs CFA)</i>
Champ d'intervention 1 : Renforcement des interventions spécifiquement dédiées à la prévention et à la réduction des risques de désastres, liés à un ou plusieurs aléas.			
<u>Action stratégique 1</u> : Réalisation et institutionnalisation (formalisation) de la prévention et de la réduction des risques de désastres dans tout le pays, à tous les niveaux.	Primature, Tous les Ministères, MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, MinDefNat, MinAmenTerrGrTrav, MinEcoForesDevDurEnvir, MinFinBudgPortfPubl, MinComMéd, MinPlanStatIntégRég, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Parlement, Médias, Société Civile, Volontaires, Populations	2017 – 2023	914 500 000
<u>Action stratégique 2</u> : Conception et adoption de programmes nationaux de réduction des risques de désastre couvrant tous les niveaux	Primature, Tous les Ministères, MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, MinDefNat, MinAmenTerrGrTrav, MinEcoForesDevDurEnvir, MinFinBudgPortfPubl, MinComMéd, MinPlanStatIntégRég, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Parlement, Médias, Société Civile, Volontaires, Populations	2017 – 2023	354 000 000
<i>Sous-total Champ d'intervention 1 (2017-2023):1 268 500 000</i>			

Champ d'intervention 2 : Renforcement des interventions non spécifiquement de prévention et de réduction des risques de désastres, mais qui sont incontournables ou y contribuent substantiellement.			
<u>Action stratégique 1</u> :Appui pour le renforcement de la mise en œuvre de politiques, stratégies, plans, programmes sectoriels du Gouvernement, dont la réalisation est essentielle pour la réduction des risques de désastres, à tous les niveaux	Primature, Tous les Ministères, MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, MinDefNat, MinAmenTerrGrTrav, MinEcoForesDevDurEnvir, MinFinBudgPortfPubl, MinComMéd, MinPlanStatIntégRég, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Parlement, Médias, Société Civile, Volontaires, Populations	2017 – 2023	501 500 000
<u>Action stratégique 2</u> : Renforcement des capacités des institutions clés principalement engagées dans la prévention / la réduction des risques de désastres ayant un niveau élevé dans le pays, à tous les niveaux.	Primature, Tous les Ministères, MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, MinDefNat, MinAmenTerrGrTrav, MinEcoForesDevDurEnvir, MinFinBudgPortfPubl, MinComMéd, MinPlanStatIntégRég, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Parlement, Médias, Société Civile, Volontaires, Populations	2017 – 2023	531 000 000
<i>Sous-total Champ d'intervention 2 (2017-2023):1 032 500 000</i>			
Champ d'intervention 3: Réalisation de l'intégration complète et adéquate de la prévention et de la réduction des risques de désastres dans le développement			

<p><u>Action stratégique:</u> Renforcement de l'intégration concrète de la réduction des risques de désastres dans les politiques et stratégies de développement à tous les niveaux et dans tous les secteurs</p>	<p>Primature, Tous les Ministères, MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, MinDefNat, MinAmenTerrGrTrav, MinEcoForesDevDurEnvir, MinFinBudgPortfPubl, MinComMéd, MinPlanStatIntégRég, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Parlement, Médias, Société Civile, Volontaires, Populations</p>	<p>2017 – 2020</p>	<p>324 500 000</p>
<p><i>Sous-total Champ d'intervention 3 (2017-2020):324 500 000</i></p>			
<p>Champ d'intervention 4 :Réalisation d'une intégration adéquate de la réduction des risques de désastres et de l'adaptation au changement climatique</p>			
<p><u>Action stratégique:</u> Renforcement des mécanismes et capacités d'intégration de la réduction des risques de désastres et de l'adaptation au changement climatique</p>	<p>Primature, Tous les Ministères, MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinEcoForesDevDurEnvir, MinSanPop, MinDefNat, MinAmenTerrGrTrav, MinFinBudgPortfPubl, MinComMéd, MinPlanStatIntégRég, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Parlement, Médias, Société Civile, Volontaires, Populations</p>	<p>2017 – 2020</p>	<p>265 500 000</p>
<p><i>Sous-total Champ d'intervention 4 (2017-2020):265 500 000</i></p>			
<p><i>Sous-total Axe Stratégique 6 : 2 891 000 000</i></p>			

Axe 7 : Renforcement de la coopération régionale et sous-régionale, et la coopération internationale			
<i>Actions stratégiques</i>	<i>Institutions impliquées dans la mise en œuvre</i>	<i>Période de mise en œuvre</i>	<i>Budget indicatif (en francs CFA)</i>
Champ d'intervention 1 : Renforcement de la coopération régionale et sous-régionale			
<u>Action stratégique 1</u> : Renforcement de la participation du Congo et sa collaboration avec les pays voisins de la sous-région dans le cadre du développement et la mise en œuvre d'accords, stratégies, plans, programmes et projets régionaux et sous-régionaux existants ou planifiés.	MinAffEtrCoop, MinPlanStatIntégRég MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinEcoForesDevDurEnvir, MinSanPop, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Parlement	2016 – 2023	120 950 000
<u>Action stratégique 2</u> : Renforcement de la collaboration du Congo avec les autres pays voisins, en dehors du cadre de ces accords	MinAffEtrCoop, MinPlanStatIntégRég MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinEcoForesDevDurEnvir, MinSanPop, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Parlement	2017 – 2023	259 600 000
<u>Action stratégique 3</u> : Renforcement de la collaboration du Congo avec d'autres pays africains pertinents du fait de leurs expériences et réalisations.	MinAffEtrCoop, MinPlanStatIntégRég MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinEcoForesDevDurEnvir, MinSanPop, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Parlement	2017 – 2023	191 750 000
<u>Action stratégique 4</u> : Renforcement de la participation du Congo à des événements régionaux et sous-régionaux organisés sur les thèmes de la gestion des risques de désastres ou s'y rapportant (ateliers, conférences, séminaires)	MinAffEtrCoop, MinPlanStatIntégRég MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinEcoForesDevDurEnvir, MinSanPop, Tous les	2016 – 2023	91 450 000

	Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Parlement		
<i>Sous-total Champ d'intervention 1 (2016-2023):663 750 000</i>			
Champ d'intervention 2: Renforcement de la coopération internationale			
<u>Action stratégique 1</u> : Optimisation de l'exploitation des opportunités de soutiens techniques et financiers profitables à la gestion des risques de désastres au Congo, disponibles auprès des partenaires techniques et financiers implantés au Congo	MinAffEtrCoop, MinPlanStatIntégRég MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinEcoForesDevDurEnvir, MinSanPop, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Parlement	2016 – 2023	312 700 000
<u>Action stratégique 2</u> : Renforcement de la participation du Congo et sa collaboration dans le développement et la mise en œuvre d'accords, stratégies, plans, programmes et projets internationaux existants ou planifiés.	MinAffEtrCoop, MinPlanStatIntégRég MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinEcoForesDevDurEnvir, MinSanPop, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Parlement	2016 – 2023	188 800 000
<u>Action stratégique 3</u> : Renforcement de la collaboration du Congo avec d'autres pays du monde pertinents du fait de leurs expériences et réalisations.	MinAffEtrCoop, MinPlanStatIntégRég MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinEcoForesDevDurEnvir, MinSanPop, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Parlement	2017 – 2023	309 750 000
<u>Action stratégique 4</u> : Renforcement de la participation du Congo à des événements internationaux organisés sur les thèmes de la gestion des risques de désastres ou s'y rapportant (ateliers, conférences, séminaires)	MinAffEtrCoop, MinPlanStatIntégRég MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc,	2016 – 2023	126 850 000

	MinEcoForesDevDurEnvir, MinSanPop, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Parlement		
<u>Action stratégique 5</u> :Renforcement de la visibilité du Congo au niveau international dans le domaine de la gestion des risques de désastres -	MinAffEtrCoop, MinPlanStatIntégRég MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinEcoForesDevDurEnvir, MinSanPop, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Parlement	2016 – 2023	29 500 000
<u>Action stratégique 6</u> : Optimisation de l'utilisation éventuelle des fonds d'urgence pouvant être mis à disposition du Congo en cas de survenue de désastre dépassant la capacité du pays (suite à des appels internationaux lancés par le Gouvernement) -	MinAffEtrCoop, MinPlanStatIntégRég MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinEcoForesDevDurEnvir, MinSanPop, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Parlement	2016 – 2023	29 500 000
<i>Sous-total Champ d'intervention 2 (2016-2023):997 100 000</i>			
<i>Sous-total Axe Stratégique 7 : 1 660 850 000</i>			

